

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

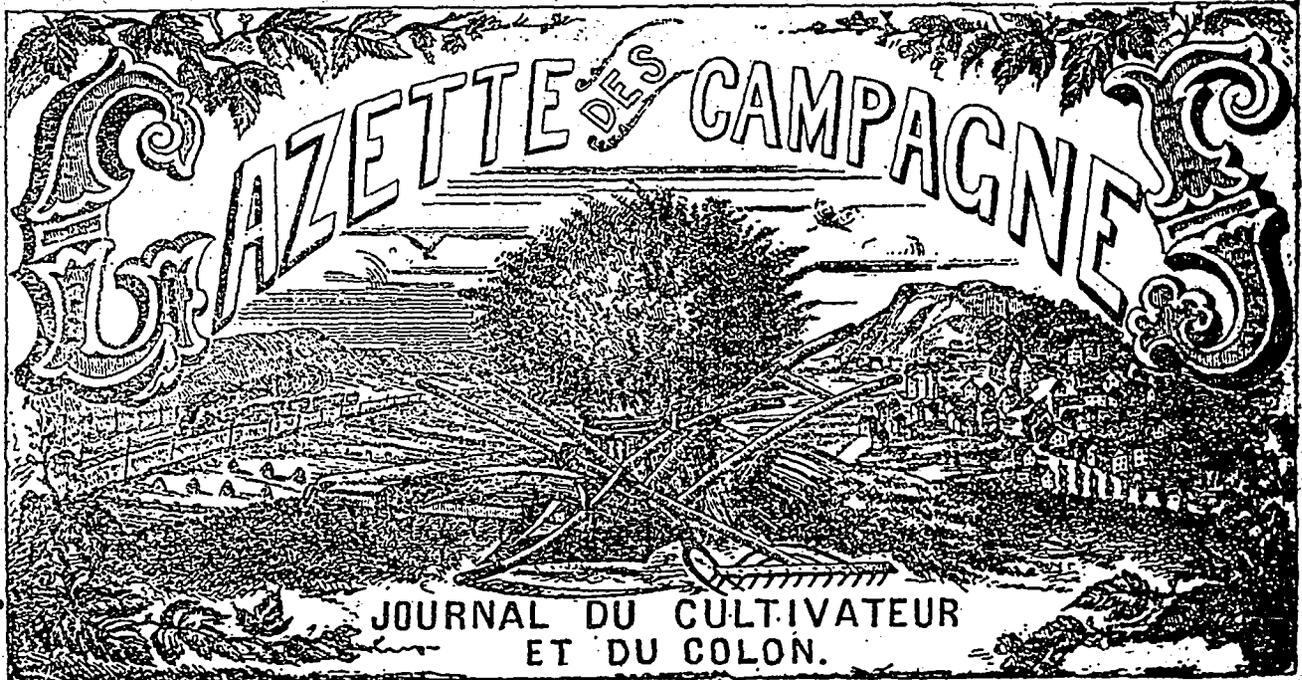
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JOURS

SOMMAIRE

Causerie Agricole : Mode de bottelage des foin. — De la consommation et de la conservation du foin. — Du regain. — De la destruction et de l'assolement des terres qui sont en prairies ou en pâturages.

Revue de la Semaine : Son Eminence le cardinal Ledochowki à Rome; quelques détails sur la captivité de ce héros chrétien. — Conversion prodigieuse d'une jeune sauvage de l'Australie. — Les cures vacantes en Prusse n'ont pu être remplacées que par huit prêtres apostats. — La loi militaire italienne oblige les prêtres, vicaire, curé, ou chanoine, même les évêques, à être incorporés dans les régiments. — Conférence de Son Honneur le Juge A. B. Routhier au Salon des œuvres catholiques de Luxembourg. — Le salaire des députés à la Chambre Fédérale. — Distribution plus équitable des deniers publics.

Sujets divers : Renseignements donnés au Comité de la Protection Agricole, siégeant actuellement à Ottawa, par P. B. Benoit, écr., H. G. Joly, écr., et l'Hon. Sénateur Cochrane. — Manière de faire le sucre d'érable. — La comptabilité agricole. — Lois de chasse et de pêche dans la Province de Québec. — Les causes d'insuccès en agriculture. — La graine de lin pour l'entretien des veaux. — Action du camphre sur la végétation. — De la fabrication du beurre. — Maladies des fraisières. — De la récolte des œufs; du coq; de la poule pondeuse. — Flaucher et cloisons économiques. — Aliments destinés aux animaux.

Petite chronique : Joseph Sirois, écr., élu préfet du comté de Kamouraska. — Emigration des canadiens des Etats-Unis à Manitoba. — Pluie de mouches à la Rivière-du-Loup (en bas).

Recettes : Faire d'excellentes chandelles. — Détruire les vers blancs. — Moyen de hâter l'accroissement des arbres malades.

Bibliographie : Comment la Province de Québec s'appauvrit? — "Le Foyer domestique."

Par une gaucherie de notre metteur en pages, les pages de ce présent numéro ont été transposées. Pour la lecture de ce numéro, nos lecteurs devront suivre les pages suivant leur pagination, c'est-à-dire de page 1 prendre page 2 qui se trouve à tenir la place de 3, et ainsi jusqu'à la fin etc. Réimprimer ce numéro nous eut exposé à une perte de \$20, pour le papier seulement. A l'avenir nous ne nous fierons pas à nos ouvriers. Qu'on nous pardonne, pour cette fois, l'inconvénient que nous causons à nos lecteurs.

CAUSERIE AGRICOLE

MODE DU BOTTELAGE DES FOINS.

On ne doit jamais commencer le bottelage que le foin ne soit bien sec, et qu'il n'est perdu la chaleur qui résulte du léger mouvement de fermentation qui se développe ordinairement dans la meule, parce qu'avant cette époque il peut devenir poudreux dans la botte.

Lorsqu'on entame une meule de foin, il faut avoir soin de mettre de côté tout le foin extérieur s'il est mouillé par l'effet de la pluie ou de la rosée; au lieu de le mettre dans le milieu des bottes, ainsi que celui qui touche contre terre et qui contracte plus ou moins d'humidité que le sol lui communique, comme les bottelers font très-souvent, s'ils ne sont pas rigoureusement surveillés, et ce qui gâte considérablement de foin dans le tas, parce qu'une seule botte mauvaise suffit pour endommager tout ce qui l'environne; il faut, quand on n'a pas pu le faire sécher convenablement, leur ordonner de le lier à part à un seul lieu, en leur payant le même prix; par ce moyen, on les force à bien faire pour leur propre intérêt, et on arrange ensuite convenablement ce foin, qu'on place à part, après l'avoir fait sécher dehors et à couvert.

DE LA CONSOMMATION ET DE LA CONSERVATION DU FOIN.

Soit que le foin soit bottelé sur la prairie, soit qu'on l'entasse sans être bottelé, il est toujours essentiel qu'il soit placé sèchement après sa dessiccation, afin de prévenir toute espèce de détérioration ultérieure.

On place ordinairement le foin ou à couvert ou à l'air,

D^r François Painchaud, Yvernes

c'est-à-dire, ou dans des granges ou des greniers qui servent de fenils, ou en fortes meules sur la prairie même, ou dans des encoles près des habitations des bestiaux.

Lorsqu'on a à sa disposition des fenils suffisants le foin y est beaucoup plus sèchement que partout ailleurs, et il suffit de le garantir de l'humidité que les murs, les toitures et l'air pourraient lui communiquer, on l'entourant d'une couche de paille, ou de foin grossier, ou de tout autre matière de peu de valeur.

Lorsqu'on l'entasse dans les granges, il est nécessaire d'ajouter aux mêmes précautions celle très-essentielle de l'asseoir sur un lit très-épais, ou soustrait, formé des mêmes matières, et même de bourrées, fagots ou autres objets équivalents, afin de le soustraire entièrement aux atteintes de l'humidité que le sol pourrait lui communiquer.

Lorsqu'on se détermine à mettre son foin en meule, il est généralement préférable de la placer dans un encolis commode, près de l'habitation des bestiaux, au lieu de l'établir sur la prairie même, comme cela arrive assez souvent.

Dans le dernier cas indépendamment de ce que la meule peut être moins facilement surveillée et mise hors de l'atteinte des malfaiteurs, elle nuit à la prairie par son séjour, et plus encore lorsqu'elle est consommée sur le lieu même par les bestiaux, comme cela se pratique quelquefois, à cause du trépiignement et du gaspillage qui résultent nécessairement de ce mode très-vicieux de consommation, lequel ne convient pas plus à la santé des bestiaux qu'à l'intérêt du cultivateur.

Dans tous les cas, il est indispensable aussi que le foin soit assis sur un soustrait très-élevé, auquel on peut ajouter de fortes pierres ou pièces de bois, afin de l'isoler de terre le plus possible, après avoir choisi un emplacement sec, élevé, et sur un plan parfaitement horizontal.

Quand on veut établir une meule à courant d'air, afin de rafraîchir le foin et de prévenir le danger d'une fermentation considérable, qui a lieu lorsque le fanage a été incomplet, ou lorsque le foin, après avoir été mouillé, n'a pas été suffisamment séché, ce qui produit parfois des incendies qu'on attribue à toute autre cause, on doit disposer les pierres ou les pièces de bois de manière qu'elles se croisent dessous le soustrait à angles droits, en aboutissant au centre, et qu'elles soient placées sur deux lignes parallèles assez distantes entre elles pour former des conduits d'air qu'on recouvre avec des planches, des bourrées, des fagots, ou toute autre matière équivalente assez forte pour résister à la pression du foin. On laisse au centre, où se réunissent les quatre conduits, une ouverture qui établit le courant d'air. On y plante une perche au moins aussi élevée que la meule qu'on veut établir, et cet axe qui la traverse dans son milieu lui sert tout-à-la-fois de tuteur et de régulateur pour lui donner une circonférence égale, ainsi que de conducteur à une machine formée de quatre planches clouées ensemble. Cette machine doit avoir environ cinq pieds de largeur; l'extrémité, 1 pied carré, et le bas 9 pouces aussi en carré. Vers le milieu de la longueur de cette machine, on place deux crochets en fer, dont les crocs sont en dessous pour arrêter la machine, et l'empêcher de descendre lorsqu'elle a commencé à monter, et une cheville de bois, traversant le haut, sert à l'élever quand il en est besoin.

Le pied de la meule étant préparé comme nous l'avons indiqué, on place cette machine au centre contre la perche qui lui sert de conducteur, l'ouverture la plus étroite vers la terre, et la plus large au-dessus. On commence alors à

épandre du foin, ayant attention de l'entasser le plus serré possible. Lorsque la meule est montée au niveau de la cheville, on soulève la machine jusqu'à la hauteur des crochets qui la soutiennent, et on continue ainsi jusqu'à ce que la meule soit achevée. On la retire alors, et à l'endroit au centre un conduit en forme de cheminée. On en bouche l'entrée avec une botte de foin ou de paille, pour empêcher la pluie d'y pénétrer, dès qu'on s'aperçoit qu'il n'y a plus dans l'intérieur assez de chaleur pour gâter le foin.

On peut rigoureusement remplacer cette machine par un simple panier d'osier serré, allongé et cylindrique, qu'on soulève par les anses, et on peut aussi adapter un courant d'air aux greniers et aux granges qui servent de fenils.

Un courant d'air est inutile, et peut même devenir nuisible, lorsque le foin est bien sec, en l'éventant trop, parce qu'il peut d'ailleurs donner accès à l'humidité par la suite.

Pour que la meule soit, le plus possible, hors des atteintes de la pluie, on doit augmenter insensiblement sa largeur jusqu'au tiers de sa hauteur, de manière à donner à cette partie la forme d'un cône renversé, dont la base tronquée serait assise sur la terre; on doit la diminuer ensuite progressivement jusqu'au faite, en donnant aussi à cette seconde partie, de deux tiers environ plus élevée que l'autre, la forme d'un cône posé sur le premier; par ce moyen, après avoir bien paigné la meule tout à l'entour, et en couvrant la partie supérieure de paille ou de roseaux adroitement fichés, saillants à leur base, et terminés par un faitage épais de même manière, on l'abrite parfaitement dans toutes ses parties. On doit encore établir au pourtour un fossé pour recevoir l'eau qui tombe de la couverture, et l'empêcher de s'insinuer sous la meule, en rejetant la terre de ce côté.

On peut aussi remplacer très-avantageusement le soustrait et la couverture que nous avons indiqués, le premier des oignes ou quilles en pierres, en briques ou en bois garnies d'un chapiteau, et sur lesquelles on élève un toit mobile. Cet établissement de meules fixes, qui convient aux foins comme aux récoltes de céréales, est réellement économique, et garantit très-bien de la pluie et des animaux nuisibles.

Lorsqu'on établit plusieurs meules (et il est toujours plus avantageux de le faire pour la commodité du service, quand on a beaucoup de foin, que de le réunir en meules énormes), on doit les écarter suffisamment pour avoir un libre accès tout autour avec les voitures, et surtout pour pouvoir arrêter plus efficacement le progrès des incendies en cas d'accident.

Quelque sec que puisse paraître le foin en meule, il conserve toujours intérieurement une position d'humidité plus ou moins considérable, qui y établit un mouvement léger de fermentation, lequel se manifeste par l'odeur exhalée pendant assez longtemps dans l'atmosphère environnante. On dit vulgairement alors qu'il jette son feu, c'est-à-dire l'eau de végétation non combinée qu'il renfermait encore et qui, imprégnée d'une partie de son arôme, s'exhale sous la forme d'un gaz délétère, très-souvent nuisible dans les lieux renfermés.

Ce mouvement intestin dure ordinairement deux mois plus ou moins, selon que les plantes ont été récoltées par un temps et sur un terrain plus ou moins humides ou secs, et surtout sur une prairie plus ou moins fumée. Jusqu'à ce qu'il soit entièrement calmé, il est généralement dangereux de nourrir les animaux avec ce foin, quoiqu'ils en

soient avides, parce qu'on remarque qu'il les échauffe beaucoup, et qu'il peut leur donner toutes les maladies qui sont l'effet de la pléthore, comme le remarquent plusieurs vétérinaires.

Lorsqu'on est contraint par les circonstances, de leur administrer de ce foin avant qu'il ait entièrement ressé, il est prudent de le faire avec beaucoup de discrétion, et de le mélanger d'abord avec d'autre vieux foin, ou de la paille, ou toute autre nourriture qui ne présente pas le même inconvénient, et on prévient ainsi les accidents.

Pour prendre la provision journalière à la meule, on peut se servir avec beaucoup d'avantage d'une espèce de couteau à lame très large, très-longue et très-acérée, garnie d'un manche recourbé, et avec lequel on coupe le foin à mesure des besoins. Par ce moyen, en commençant à entamer la meule par en haut, et du côté le moins exposé à la pluie, et en recouvrant avec de la paille le foin découvert, on empêche qu'il ne soit mouillé ou éventé, et on prévient toute espèce de perte et de déchet.

DU REGAIN.

On appelle ainsi le produit de toutes les coupes postérieures à la première que l'on obtient des prairies, et qui varient beaucoup en nombre et en qualité, selon le climat, la saison et la nature des plantes fauchées.

En général, le regain est plus aqueux, moins substantiel et moins nourrissant que le foin de la première coupe, et il convient moins que ce dernier aux animaux de travail. Il convient plus particulièrement aux vaches, aux bêtes à laine et aux jeunes animaux, parce qu'il est plus tendre et plus garni de feuilles, et qu'il subit plus aisément la mastication.

Lorsqu'il est peu élevé, on le fait ordinairement consommer sur pied, ou bien à l'étable, après avoir été fauché; et dans ces deux cas, il convient de prendre les précautions que nous avons indiquées, dans nos précédentes causeries, pour prévenir les météorisations.

Dans les prairies basses et humides, il est plus avantageux de faucher le regain que de le faire consommer sur place, parce que les bestiaux peuvent nuire beaucoup à la prairie, et se nuire à eux mêmes, en paissant cette herbe, surtout dans la saison pluvieuse.

Quand on le fait consommer ainsi, il est également nuisible à l'intérêt du cultivateur d'y mettre trop tôt ou trop tard ses bestiaux: dans le premier cas, il est très peu nourissant, ne dure guère et fait peu de profit; dans le second cas, il est souvent couché par le vent ou la pluie, jaunit par le pied, et est foulé par les bestiaux qui n'en sont pas friands.

Un grand nombre de cultivateurs se sont mal trouvés d'avoir essayé de conserver sur pied du regain de prairies à base de graminées, pour le faire pâturer au printemps, quoique cette méthode ait été recommandée par quelques agronomes.

Lorsqu'on se détermine à faucher le regain, quoique étant peu élevé, il est essentiel de le faire avant qu'il soit sec; parce que, présentant en cet état peu de résistance à la faux, elle passe ordinairement par-dessus, et l'opération est très-irrégulière.

Le fanage du regain est beaucoup plus difficile que celui de la première coupe, parce qu'il est beaucoup plus aqueux; il est donc très-essentiel de profiter pour cette opération, d'un temps serein, et qui paraisse assuré, ainsi que de répandre très-mince et de retourner très-souvent cette herbe pour la convertir en foin.

Voici un moyen de faner le regain qui a donné satisfaction à ceux qui en ont fait l'essai: Il consiste à emmeuler le regain immédiatement après le fauchage, et à le laisser ainsi jusqu'à ce qu'il s'y soit établi une forte fermentation. En le répandant alors, il fane beaucoup plus vite par l'effet de la fermentation qui fait évaporer une grande partie de son humidité, mais il se décolore, et il est euit en quelque sorte; cependant les bestiaux le mangent avec plaisir, et on a constaté qu'il leur était très-profitable.

Malgré toutes les précautions que nous venons d'indiquer, il arrive souvent qu'on ne peut faner complètement le regain, et alors, pour ne pas le perdre, il convient d'en faire des couches minces et alternatives avec de la paille ou du foin sec de médiocre qualité. Ces deux substances s'améliorent réciproquement; la paille, en soutirant une portion de l'humidité superflue de regain, s'en trouve plus appétissante et le regain, ainsi desséché, n'est plus exposé à se moisir, lorsque les tas sont peu épais et arrangés avec soin, sans être foulés.

Ce moyen peut être employé avec avantage pour les foins de la première coupe, qui sont rouillés, vassés, et peu secs, ainsi que celui qui consiste à les saupoudrer de sel qui est également employé avec succès. Par ce dernier moyen, le foin altéré devient plus appétissant, de plus facile digestion, et il est beaucoup moins malsain.

Après avoir examiné les principaux points d'administration des prairies naturelles ou artificielles, qui avaient un rapport plus ou moins direct avec l'objet que nous traitons plus particulièrement, il nous reste à parler de la conversion de ces prairies en terres labourables et de l'assolement qui leur convient alors.

DE LA DESTRUCTION ET DE L'ASSOLEMENT DES TERRES QUI SONT EN PRAIRIES OU EN PATURAGES.

Le sort de tout ce qui existe, comme l'observent un de nos premiers agronomes, est d'être faible dans son principe, d'arriver peu à peu à son haut degré de force, d'y briller un moment, et d'être entraîné ensuite rapidement vers sa ruine; s'il est quelques moyens d'en modérer le cours, il n'en est point de l'arrêter.

Les prairies étant soumises à cette loi impérieuse de la nature, il est une époque où elle avertit le cultivateur de la nécessité de les remplacer, pour son propre intérêt, par d'autres cultures.

La conversion des prairies en terres labourables, comme celle de ces dernières en prairies est, sans contredit une des rotations les plus conformes aux principes d'une saine agriculture. Aucune opération agricole ne peut être plus lucrative que cet alternat périodique, qui, d'une part, procure à peu de frais des récoltes aussi avantageuses par l'abondance que par la qualité et la netteté des produits, et de l'autre, fournit également à peu de frais les moyens d'en obtenir constamment de semblables, d'une manière indéfinie, en conservant la terre nette, meuble et fertile.

Le père de notre agriculture, le savant Olivier de Serres, avait sans doute reconnu dans sa pratique tout l'avantage résultant de cette importante opération, qu'il conseille en termes formels: " Voyant, dit-il, votre prés ne rapporter suffisamment, ne soyez si mal avisé que de le souffrir avec un si faible revenu; en le changeant d'usage convertissez-le en terres labourables; vous en profiterez plus en un an, produisant de beaux blés et pailles, que de six ans en foin. Le fond étant ainsi renouvelé, au bout de quelques années sera remis en prairie, etc. "

La plupart de nos agronomes modernes ont également

reconnu les avantages résultant de cette conversion ; plusieurs l'ont recommandée particulièrement pour les prairies à base de graminées, vulgairement désignées sous la qualification de prairies naturelles, en opposition à base de légumineuses, généralement désignées sous celles des prairies artificielles, et de la destruction desquelles les avantages sont plus connus, parce qu'il est plus souvent pratiqué que celui des premières qui sont ordinairement permanentes.

Un célèbre agronome, M. Delporte, en parlant de la nécessité de défricher les anciens pâturages de sa localité, s'exprime ainsi : " Il est étonnant qu'on ne sente point la nécessité de défricher ces pâturages usés ; les récoltes qu'on en tirerait seraient très-considérables, le terrain se bonifierait par la culture ; on pourrait, après quelques années, le convertir de nouveau en pâturages, qui produiraient infiniment plus d'herbes et d'une meilleure qualité.

" Ce changement, continue-t-il, serait d'autant plus fertile à nos cultivateurs, qui font beaucoup d'élèves en bestiaux, qu'ils peuvent former un pâturage d'une terre en culture, pour remplacer celui qu'ils auraient défriché ; nous avouerons cependant qu'il se trouve déjà des cultivateurs éclairés qui ont adopté cette pratique de défricher les anciennes prairies. *Ces cultivateurs, ajoute-t-il, connaissent leurs intérêts, et il est à désirer que les autres les imitent.*"

Nous pensons ; d'après ces faits, et d'après ceux que nous connaissons, que si l'on excepte quelques pâturages placés dans des situations ingrates, escarpées et rebelles à la culture, ainsi que les prairies qui, longeant le cours des rivières, sont exposées à de fréquents débordements, lesquels détruiraient souvent les récoltes annuelles, tandis qu'ils améliorent généralement les herbages, et qu'ils leur sont rarement nuisibles, il y a généralement beaucoup d'avantages à les attacher avec les cultures de céréales et d'autres plantes utiles aux arts, aux hommes et aux animaux, dont le produit en ce cas est double, triple et quelquefois même quadruple des produits ordinaires ; cette rotation vaut bien mieux que de les abandonner à un état permanent souvent consacré par l'usage, et qui se trouve souvent aussi en opposition directe avec l'intérêt du cultivateur.

Ainsi donc, toutes les fois que les moyens que nous avons cru devoir indiquer pour l'entretien ou la restauration des prairies, seront inadmissibles, ou d'un faible effet ; toutes les fois que les plantes nuisibles ou inutiles l'emporteront sur celles qui sont réellement avantageuses, le véritable remède consistera dans le défrichement ; on ne devra point hésiter à l'entreprendre, dans ce cas ; et si l'assolement adopté est conforme aux vrais principes, il en résultera toujours les plus grands avantages pour la terre et pour le cultivateur.

Ce qui nous fournit une preuve bien convaincante que les nouvelles graminées n'exigent pas de la terre, comme quelques cultivateurs le pensent, des principes alimentaires qui leur soient propres et particuliers, c'est qu'après la destruction des prairies dont les graminées vivaces font la base, on peut rigoureusement obtenir, et l'on obtient que trop souvent plusieurs récoltes successives très-abondantes des graminées annuelles, telles que l'avoine, l'orge, l'orge, le seigle et le blé. Ce qui fait aussi que les graminées vivaces fertilisent, ameublissent et nettoient la terre, au lieu de l'épuiser, de l'endurcir et de la souiller, comme font ordinairement les graminées annuelles, c'est que les premières sont le plus souvent et doivent toujours être fauchées avant la maturité de leurs semences, et qu'à cette époque elles ne peuvent ni épuiser, ni souiller, ni endurecir la terre

qu'elles ombragent d'une manière très-serrée ; leurs débris annuels, lors de la fenaison, augmentent tous les ans la couche de terre végétale, et leur épaisseur par les bestiaux, lorsqu'elle y sont semées, y ajoute encore un engrais animal, résultant de leur déjections ; enfin elles fournissent encore, lors de leurs destruction, un engrais végétal très-riche et très-abondant par la décomposition du gazon qui tapissait la terre : tandis que les secondes, qu'on laisse toujours achever la maturité complète de leurs fortes et nombreuses semences, lesquelles se trouvent mêlées avec celles non moins épuisantes des plantes nuisibles aux récoltes, épuisent, souillent et durcissent le sol, et ne lui laissent qu'une bien faible portion de débris desséchés et d'une bien faible valeur comme engrais, c'est-à-dire le chaume qu'on lui enlève même assez souvent.

Les graminées vivaces fauchées en fleurs, qui font la base de la plupart de nos prairies, peuvent donc être très-avantageusement intercalées avec les graminées annuelles, soumises à nos cultures ordinaires ; et, comme nous l'avons déjà observé, et ne saurions trop souvent le répéter, cette conversion alternative de prairies en terres arables est une des opérations agricoles les plus avantageuses et les plus conformes aux bons principes ; plusieurs faits attestent même que les terres compactes, ainsi traitées, finissent souvent par devenir propres à la culture du trèfle, de l'orge et d'autres productions importantes auxquelles elles se refusaient auparavant.

Cependant, malgré tous ces avantages incontestables, il existe une prévention générale contre le défrichement des prairies et des pâturages, et on se détermine ordinairement avec beaucoup de difficulté à l'entreprendre. Quelle peut en être la cause ? Indépendamment du peu de connaissances qu'on réunit ordinairement pour en former convenablement de nouvelles, ce qui doit nécessairement faire redouter la destruction des anciennes, nous pensons qu'on peut attribuer la véritable cause de cette répugnance aux vieux cours de culture presque toujours adoptés après les défrichements, et dont le résultat ordinaire est d'épuiser complètement et de souiller horriblement la terre au bout de quelques années, en abusant du précieux état de netteté, d'ameublissement et de fertilité dans lequel elle se trouve, et qu'on eût pu conserver indéfiniment avec des assolements convenables.

Avant de passer à l'examen de ces assolements, arrêtons-nous un peu sur les divers modes de destruction des prairies et des pâturages, après avoir observé que la première chose à faire, pour se livrer avec succès à cette opération, consiste à dessécher convenablement le sol, avant tout, lorsqu'il est trop humide.

Les instruments qu'on emploie le plus communément pour défricher les prairies sont la bêche et la charrue.

Malgré toute la perfection du travail opéré avec la bêche ou tout autre instrument équivalent, nous ne pouvons lui accorder la préférence sur la charrue, dans les défrichements en grand, dont il s'agit ici, qui nous paraissent réellement impérieusement l'emploi de ce dernier expéditif instrument. Nous savons très-bien que la bêche retourne, divise et enfouit mieux le gazon et toutes les racines, en ramenant à la surface une terre meuble très-propre à la culture ; mais nous savons très-bien aussi que le travail de cet instrument est long, pénible et dispendieux, trois inconvénients de la plus haute importance dans toutes les cultures un peu considérables, où il est toujours essentiel de les éviter autant que possible ; et nous pensons qu'ici, comme en beaucoup d'autres cas, le mieux est réellement

l'ennemi du bien, et qu'il faut laisser, en général, oet instrument aux petites cultures, où la célérité, la facilité et l'économie ne sont pas toujours les principaux objets en vue.

Lorsqu'on a recours au labour pour le défrichement des prairies, ce labour doit être plus profond qu'après leur emploi, afin de soustraire le gazon à l'air et à la lumière qui ranimeraient sa végétation s'il n'était complètement enfoui ; sur les terrains exempts de pierres et de fortes racines, l'addition à la charrue, d'une espèce de contre large et horizontal en forme d'écumoir, qui, en précédant le soc, écume, pour ainsi dire, le gazon qui tombe au fond de la raie, est aussi une chose fort utile.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le héros chrétien de notre siècle, Son Eminence le cardinal Ledochowski, est toujours l'objet, à Rome, des plus touchants témoignages de sympathie et d'admiration de la part des Romains et des étrangers qui se trouvent dans la Ville éternelle. Il arrive pour lui tout ce qui arrive pour tous les confesseurs de la foi : la persécution les grandit, et les persécuteurs sont vaincus par les victoires mêmes de la force.

Dans la matinée du 8 mars, l'illustre proscrit s'est rencontré au Vatican avec Sa Beatitude Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie, et Sa Grandeur Mgr Mermillon. En les voyant ainsi rassemblés, Pie IX s'est écrié : " Ah ! voilà nos trois exilés. Vraiment les ennemis de l'Eglise ne pouvaient me donner une plus belle couronne dans ma captivité. "

Un correspondant du *Monde* donne, à ce propos, quelques détails rétrospectifs et fort intéressants sur la captivité du cardinal Ledochowski à Ostrowo.

On lui avait assigné, dit-il, une chambre et un petit jardin où il pouvait quelquefois prendre l'air. Après quelques mois d'isolement complet il put obtenir un domestique qui, par bonheur, était catholique et Polonais, et très-dévoué à la personne du Cardinal. Il obtint aussi de voir son secrétaire trois fois la semaine, mais toujours en présence d'un délégué de la police. Tous les journaux adressés au Cardinal lui étaient remis et c'est par eux qu'il apprit son élévation à la dignité de prince de l'Eglise. Il y eut cependant plus de rigueur quant aux visites et aux lettres après sa nomination au cardinalat.

L'avant-veille du jour où expirait sa captivité, un délégué se présenta à lui, et, le saluant du nom de *Monsieur le comte*, — le seul qu'on lui donnât, — il lui notifia que sa captivité allait expirer, mais, en même temps, qu'il lui était expressément défendu de rentrer dans son diocèse de Gnesen et Posen. — " S'il en est ainsi, répondit tranquillement le Cardinal, je resterai votre prisonnier, car, si je sors, ce ne peut être que pour rentrer dans mon diocèse. " — Le lendemain, nouvelle visite, nouveaux ordres : le Cardinal sortirait de la prison d'Ostrowo, mais pour être interné dans une forteresse. Puis, le jour du départ, autre changement. On notifia au cardinal Ledochowski que, puisqu'il persistait dans sa résolution de rentrer dans son diocèse, il serait accompagné sous escorte jusqu'à la frontière de l'Etat, d'où il pourrait aller à l'étranger, où bon lui semblerait. Cependant l'exé-

cutiou pratique de ce dernier ordre subit encore une modification. Le Cardinal ne fut pas escorté que jusqu'à Berlin. C'est alors qu'il télégraphia au Saint-Père pour se mettre à sa disposition et que le Saint-Père lui conseilla, vu l'impossibilité de rentrer à Posen, de venir à Rome et d'y attendre avec lui les événements.

— Le préfet apostolique de l'Australie, qui vient d'être reçu en audience par le Saint-Père, a narré au Pape un fait extraordinaire que rapporte un correspondant du *Monde*. Il s'agit de la conversion prodigieuse d'une jeune sauvage de l'Australie. Elle se présenta d'elle-même aux missionnaires et leur demanda le baptême. Comme ils objectaient ne pouvoir la baptiser avant qu'elle fût instruite de la religion catholique, elle répondit qu'elle en avait été instruite par l'apôtre saint Pierre, qui lui était apparu sous la forme d'un vénérable vieillard. Elle ajouta même que dans cette apparition elle avait appris plusieurs choses concernant la prochaine et terrible persécution qui sévirait en tous lieux contre l'Eglise. Cependant les missionnaires hésitaient à croire à son récit, et ils la conduisirent au préfet apostolique. Celui-ci l'interrogea sur le catéchisme et trouva en effet qu'elle était instruite à la perfection. Il la baptisa, et dès lors l'heureuse convertie, pleine de zèle et comme divinement inspirée, prêcha aux sauvages et opéra de nombreuses conversions.

— La *Germania* raconte que le nombre des cures vacantes en Prusse se monte à 5,000 et qu'il y a en tout un peu plus de 8,000 prêtres expulsés, emprisonnés ou suspendus. Toutefois, admirable attitude du clergé catholique, pour occuper ces 5,000 cures et pour remplacer ces 8,000 prêtres, M. de Bismarck n'a pu trouver que 8, oui, huit apostats qui aient bien voulu accepter un *celebret* contre-signé par un commissaire de police.

Mgr l'évêque de Limbourg, après avoir été condamné à une amende de 6,000 marcs, a reçu la menace d'avoir à en payer 7,500, s'il ne faisait par les nominations selon les lois ; si cela continue, Monseigneur aura, en un mois, à payer une somme plus forte que celle qu'il recevait autrefois en toute une année.

— La loi militaire italienne vient ajouter à la persécution religieuse en Italie et remplir d'amertume le cœur de Pie IX. A l'avenir " Tout prêtre, jusqu'à 40 ans, qu'il soit vicaire, curé, chanoine, évêque même, n'importe quelle soit sa dignité, peut être pris, enlevé de son église, de sa paroisse, de son diocèse, revêtu d'un uniforme militaire et incorporé dans un régiment. " C'est, écrit Mgr Dupanloup à M. Minghetti, une loi de guerre, de guerre à mort contre le clergé, contre l'Eglise, contre la religion de Jésus Christ. Pas un égard, ni un souvenir, ni un respect, ni un regard quelconque dans cette loi pour le caractère sacerdotal et la mission du prêtre : cela, aux yeux de la révolution et du libéralisme, n'existe plus.

" Les aspirants au sacerdoce, qu'est-ce que c'est ? disait un député italien ; je ne connais pas cela. "

Ainsi, d'après cette loi inouïe dans les annales des peuples civilisés, au moment même de commencer ses études ecclésiastiques et sa préparation au ministère sacré le jeune aspirant au sacerdoce devra

quitter le séminaire nécessairement, quitter tout et partir. Il ira pour trois ans, ou cinq ans, selon l'arme, à la caserne, au régiment, pour faire l'exercice et la manœuvre.

Et après ?

Après, il sera encore soldat jusqu'à 40 ans ! Lui faudra-t-il donc attendre ses 40 ans pour être ordonné ? Et s'il est prêtre déjà ? N'importe, il sera soldat. Soldat, jusqu'à 40 ans, dans l'armée active, dans la milice mobile, dans l'armée territoriale, selon les catégories et les distinctions légales. Et jusqu'à 40 ans, qu'on le remarque bien, il demeure toujours sous le coup d'un appel, à la première éventualité, et selon que le jugera bon un ministre de la guerre ; toujours à la disposition d'un gouvernement athée et ennemi acharné du clergé catholique, qui peut le réclamer à toute heure, lui mettre un sac sur le dos, un fusil sur l'épaule, en temps de paix pour les exercices militaires, en temps de guerre pour les camps et les combats.

Le ministre italien, il est vrai, a déclaré qu'une fois dans les ordres sacrés les ecclésiastiques seraient mis de préférence dans les compagnies de santé et employés aux hôpitaux, aux ambulances, etc.

Mais en vain, MM. les sénateurs Tabarrini et Mauri, soutenus par MM. Galoti, Lauzi et Vitelleschi, ont-ils voulu, par un amendement, faire inscrire cette déclaration dans la loi 1875, comme l'avait été dans celle de 1871. — L'amendement a été repoussé et le ministre ne s'est engagé à rien. Et d'ailleurs, qui ne le sait ? les ministres passent, leurs promesses aussi ; mais les lois iniques qu'ils font peser sur la catholique Italie et son clergé restent.

Telle est, dans son ensemble, cette loi militaire ; tel est son mépris pour le caractère sacerdotal et sa tyrannie contre le clergé.

Jamais, avant les tristes temps où nous sommes, ajoute Mgr Dupanloup, rien de pareil n'avait été imaginé ; ni chez les païens, ni chez les juifs, ni chez les mahométans, ni chez les chrétiens, ni chez les catholiques, ni chez les nations protestantes.

Ni la France, ni l'Angleterre, ni l'Helvétie, ni la Russie, ni la libre Amérique, ni le Turc lui-même n'offre rien de semblable. Nulle part on n'a songé à faire du prêtre un homme qui verse le sang ; sa mission est une mission de paix, non de guerre ; de prière, non de combat ; de bénédiction, non de meurtre.

Oui, ce sont là les fonctions sublimes, essentielles, du prêtre, et vous ne pouvez pas plus les lui ravir que les supprimer ; pas plus que vous ne pouvez lui en imposer qui répugnent à cette mission et à ce caractère sacrés ; vous ne le pouvez sans attenter à la religion, car on attende à la religion d'un peuple quand on opprime son sacerdoce. Voilà pourquoi, dit l'évêque d'Orléans, cette loi est un attentat à la conscience de l'Italie.

Nous ne pouvons voir le même homme célébrer à l'autel et faire l'exercice à feu, le voir au confessionnal et au corps de garde, dans la chaire sacrée et dans une caserne ; le voir, de la même main dont il élève l'Hostie Sainte, manier le sabre ou le fusil, lancer l'obus et la mitraille ; de la même main dont il absoit, dont il bénit, répandre le sang. Cela répugne à la conscience catholique, comme à la conscience

humaine.

Vainement, pour apaiser le soulèvement de la conscience catholique, on a dit que le ministre de la guerre appliquerait cette loi militaire avec sagesse et qu'on ne mettrait pas les prêtres au rang des combattants. On a cependant refusé d'écrire cela dans la loi ; et il demeure que, légalement, tout prêtre, jusqu'à 40 ans, quel qu'il soit, peut être arraché à son autel, à ses fonctions saintes, pour se voir mettre un sac sur le dos, un fusil au bras, et, le sabre au côté, être conduit à l'exercice et à la guerre... Et si le ministre de la guerre s'appelait Garibaldi, Pierantoni ou Crispi, quelle garantie aurait ici les catholiques italiens ; l'on verrait, à n'en pas douter, le soldat de la révolution tourner l'arme contre le soldat voisin qui serait un prêtre ou même un évêque, au grand contentement du ministre de guerre et de la Révolution.

Cette loi a été faite, écrit encore Mgr. Dupanloup, précisément, directement, pour combattre le clergé catholique, pour l'anéantir, parce que, aux yeux de la Révolution, l'Eglise, c'est l'ennemi ! L'ennemi non-seulement de l'Italie, mais de toute patrie, de toute nation civilisée !

Parce que le clergé catholique, c'est, — le mot a retenti à la tribune du ministère italien, — c'est une Internationale noire, à qui il faut faire une guerre sans merci ni trêve...

— Nos lecteurs, amis de Son Honneur le Juge Routier, liront sans doute avec plaisir le compte-rendu d'un journal parisien à l'occasion d'une conférence fait par ce monsieur, au Salon des Œuvres catholiques de Luxembourg (que l'Événement par malice sans doute appelle le salon des pauvres du cercle catholique).

Nous lisons dans l'Univers :

Comme nous l'avons annoncé à nos lecteurs, nous pouvons leur mettre sous les yeux un résumé de l'intéressante conférence que M. Routier, juge à la cour suprême du Canada, a faite, au Salon des œuvres du cercle catholique, sur le Canada. Le docte et éloquent magistrat rapportera de son voyage d'Europe, avec la distinction dont le Saint-Père l'a honoré en le nommant commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, la sympathie de tous les catholiques qui ont pu l'entendre. Les applaudissements qui ont couvert ses paroles au cercle catholique, lui ont prouvé que les Français étaient heureux de retrouver en lui un compatriote, puisque le Canada, comme il l'a si bien démontré dans son aimable et instructive causerie, est une autre France. Après avoir demandé la bienveillance de ses auditeurs, M. Routier a continué en ces termes :

" Il m'a semblé, a-t-il dit, qu'à cette heure où la France est tant éprouvée, je devrais dire, hélas ! tant châtiée, il doit être intéressant, pour des Français, de savoir qu'en delà des mers il y a une autre France, une autre fille, que la France d'Europe mit au monde il y a près de trois siècles, qu'elle croyait morte, mais qui vit encore, et qui conserve en grandissant les traditions, la langue, les lois et la foi religieuse qu'elle reçut de sa mère.

" D'ailleurs, les sentiments que mon apparition au milieu de vous doit faire naître en vous comme en moi, ne sont-ils pas ceux qu'éprouve une famille au retour d'un fils qui a fait un long et pénible voyage ? Oui, messieurs,

et je comprends l'empressement que vous avez montré à m'interroger, à me demander mon histoire, qu'elle a été pendant ma longue absence, et qu'elle est ma situation présente.

« Ah bien ! messieurs, je viens vous satisfaire ; mais, je vous en prévienne, ne vous attendez pas à la confession de l'enfant prodigue. Non, ici c'est l'enfant qui a été sage, et — permettez moi d'ajouter avec cette franchise bretonne que je tiens de mes ancêtres — c'est le père qui a été prodigue. »

M. Rouhier exprime tout le bonheur qu'il avait éprouvé en voyant pour la première fois le pays de ses ancêtres ; mais sa joie n'a pas été de longue durée, et a fait bientôt place à une douleur profonde.

« Imaginez le chagrin d'un fils qui, rentrant dans la maison paternelle après une absence prolongée, n'y trouve plus sa mère, mais trouve son père marié avec sa servante ! Ah bien, j'ai éprouvé en visitant et étudiant la France, un sentiment analogue. La foi catholique, ma mère, y vit encore, mais elle n'occupe plus la place d'honneur sous le toit paternel et à son lieu, trônant et gouvernant toute la maison, j'ai trouvé — pis que la servante, — une marâtre qui se nomme la Révolution !

« X a-t-il mariage entre le peuple français qui est mon père, et est infâme ? Non, je ne le crois pas ; car le mariage, quelque mal assorti qu'il puisse être, est indissoluble. Non, il n'y a là qu'un commerce illicite, et c'est ma consolation, de trouver en vous, messieurs, des frères dévoués à la foi, et décidés à faire tous leurs efforts pour rompre à jamais ce commerce illégitime. »

M. Rouhier a exposé ensuite la situation actuelle du Canada. Il a décrit son territoire, sa riche et grande nature, ses rivières plus considérables que nos fleuves, ses lacs qui sont de véritables mers intérieures, ses forêts pleines de majesté, son fleuve Saint-Laurent, le plus beau de l'univers, avec ses rivages bordés de villages et de cités.

Après avoir esquissé rapidement le caractère, les mœurs, les principes religieux et le mode d'existence du paysan canadien, qui est bien plus heureux que le paysan européen, il passe en revue les institutions politiques, municipales, judiciaires, religieuses du Canada, et l'instruction publique, qui est libre à tous les degrés, et qui, pour les catholiques, est dirigée par l'Église, protégée et subventionnée par l'État.

Bien jetant un regard sur l'avenir de sa patrie, M. Rouhier a fait connaître ses espérances. Elles reposent tout particulièrement sur la Providence, et dans le soin qu'elle a apporté à former, à protéger, à guider et à développer ce peuple.

Se reportant à l'époque où l'Europe s'ouvrit un chemin vers des continents nouveaux à travers des océans inconnus, il trace le tableau des guerres religieuses qui la désolaient alors, de ces nations entières qui se jetaient dans l'hérésie à la suite de Luther, de Calvin et des autres réformateurs, et il montre l'Église catholique chassée d'une partie de l'Europe et traversant les mers.

« Nous avons, a-t-il ajouté, au Canada, un arbre que nous appelons le peuplier canadien, et qui est exubérant de sève et de vie. On le taille, on le coupe, on le rase, il est toujours admirablement. Mais sa vitalité et sa force d'expansion se manifeste encore d'une autre manière : ses racines courent sous terre, et de distance en distance elles

sortent et font de nouveaux arbres. Messieurs, l'Église catholique a cette vertu. L'arbre sacré planté sur le calvaire et arrosé du sang d'un Dieu a cette force d'expansion. Ses racines croissent et se répandent sous terre, traversent ainsi les mers et les solitudes dans un progrès mystérieux qui échappe aux regards des hommes, et quand vient l'heure marquée par Dieu, elles sortent de terre sur une rive lointaine et y forment de beaux arbres, qui sont de nouvelles églises.

« Voilà le phénomène que le seizième siècle vit s'accomplir en Amérique. Et quels sont les peuples que Dieu choisit pour son œuvre ? L'Espagne d'abord parce que l'Espagne n'a pas été atteinte par l'hérésie. Mais l'Espagne ne fit pas tout ce que Dieu attendait d'elle, et ceux qu'elle envoya en Amérique s'occupèrent bien plus d'acquiescer des terres et de l'or que de conquérir des âmes à Jésus-Christ. Dieu se tourna alors vers la France, la France dont il se servait toujours quand il avait de grandes choses à accomplir. Les rois très-chrétiens répondirent à l'appel, et commencèrent l'œuvre divine, *Gesta Dei* !

« Rien n'est plus admirable plus édifiant que l'histoire de l'établissement de la Nouvelle France, et rien ne montre mieux l'abîme qui sépare la France qui fit le Canada, de la France qui fit l'Algérie. Ce fut une œuvre non-seulement française, mais véritablement évangélique ! Son but, consigné dans des documents authentiques, n'était pas seulement de fonder un royaume, mais de convertir les tribus sauvages qui peuplaient l'Amérique et d'y propager la foi catholique.

« Pour cela, elle n'y envoya pas les premiers venus, encore moins ses mauvais sujets et ses repris de justice ; elle dirigea vers le Canada un courant d'émigration choisie, appartenant à différentes classes de la société ; des paysans, de paysans, des soldats, quelques nobles, quelques grandes dames, des religieux et des religieuses. C'était bien le noyau qu'il fallait pour fonder une colonie catholique et française. »

Après avoir ainsi montré l'action divine dans l'origine de son pays, M. Rouhier l'a montrée dans la suite de son histoire, dans sa conquête pour l'Angleterre, dans ces luttes contre l'anglicisation, dans l'union des deux Canadas, et enfin dans la révolution pacifique opérée en 1867 par l'introduction du nouveau régime politique qui a fondé la confédération canadienne.

« L'Angleterre avec son esprit conservateur et ses institutions libres mais sages, l'a sauvé de la révolution française et de ses conséquences désastreuses. Et, chose étonnante, pendant que l'Angleterre nous protégeait contre la France, notre amour pour la France, qui persistait, nous protégeait contre l'Angleterre et contre l'absorption !

« Aujourd'hui, le Canadien, resté Français et catholique est cependant le plus loyal des sujets britanniques, et quand le lien qui l'unit encore à l'Angleterre, et qui n'est pas un joug, sera brisé, il le sera sans violence et de consentement mutuel.

« Mais les États-Unis ? Ah ! voilà, dit M. Rouhier, le danger. Néanmoins il n'y a pas lieu de désespérer, même en jetant les yeux de ce côté. Les États-Unis n'ont pas besoin de nous, et nous leur apporterions des causes de dissensions qui, jointes à celles qu'ils ont déjà, compliqueraient sans profit leur situation nationale. »

Au surplus, M. Rouhier ne croit pas que la république américaine puisse subsister bien longtemps dans son intégrité. Pour plusieurs raisons qu'il a

développées, il pense que, dans un avenir plus ou moins rapproché, elle sera scindée en trois parties : le Sud, l'Ouest et le Nord Est. Alors l'avenir du Canada sera assuré.

— L'Hon. Premier Ministre Mackenzie a présenté un bill à la Chambre des Communes, pour augmenter de quatre à sept piastres par jour l'indemnité des membres des deux Chambres, lorsque la Session Fédérale ne dure pas 60 jours.

— La question d'une distribution plus équitable des deniers publics a été fortement agitée ces jours derniers, au Parlement Fédéral, et elle a donné lieu à plusieurs magnifiques discours. MM. les députés Gaudet, Cimon et Barthe, revendiquèrent les droits de la Province de Québec, et ils ont démontré, sans arrière pensée, que cette Province n'obtenait pas justice.

Un correspondant du *Courrier du Canada* annonce que les libéraux bas canadiens se sont réunis en caucus pour obtenir une distribution plus équitable des revenus publics. Si cette nouvelle est fondée, nous devons croire que M. MacKenzie ne pourra s'empêcher de se montrer un peu plus généreux à l'égard de notre province.

Comme on le voit, dit le *Courrier du Canada*, nos articles sur la situation de Québec dans la confédération ont eu un certain résultat.

Nécessairement nous devons agiter cette importante question jusqu'à ce que nous obtenions justice.

Ce fait cependant n'a amené à aucun résultat en notre faveur.

Enseignements donnés au Comité de la Protection Agricole,

siégeant actuellement à Ottawa dans une des salles de notre Parlement Fédéral.

Il importe de faire connaître à nos lecteurs les différentes causes qui paralysent en quelque sorte le progrès agricole dans notre pays et les moyens suggérés par nos principaux agronomes de la Province de Québec, dans le but d'amener dans notre Chambre Fédérale une législation tendant à protéger la classe des cultivateurs.

Il appartenait à M. P. B. Benoit, député d'un comté rural important, membre du Conseil de l'Agriculture, et président d'un Cercle Agricole, disposé à travailler efficacement au progrès de l'Agriculture, il appartenait, disons-nous, à ce dévoué agronome d'établir dans ce Comité la véritable position de notre agriculture.

Nous regrettons de ne pouvoir donner aujourd'hui à nos lecteurs, l'exposé que M. Benoit a fait au Comité, n'ayant pu nous procurer ce précieux document que par la maille de ce jour; nous le publierons dans le prochain numéro de la *Gazette*. L'Union des Cantons de l'Est rapporte que ce Monsieur a répondu à toutes les questions du président du Comité, de façon à faire honneur au beau comté agricole qu'il représente, et à convaincre les cultivateurs instruits d'Ontario que nous avons dans la province de Québec des cultivateurs intelligents qui se tiennent au courant des progrès de la science agricole moderne.

Chiffres en mains, M. Benoit a établi au Comité de l'Agriculture des faits que celui-ci paraissait ignorer; M. Benoit lui a indiqué ce qu'il faudrait faire pour aider l'Agriculture dans notre province. Certes, les cultivateurs doivent être heureux d'avoir un cultivateur aussi intelligent que M. Benoit pour les représenter à Ottawa. Les cultivateurs devraient se grouper autour de personnes aussi dévouées à la cause agricole, par la formation de cercles agricoles dans nos différentes paroisses. Nous savons que M. Benoit travaille énergiquement à l'établissement des Cercles, et nous ne pourrions lui mieux prouver notre reconnaissance

qu'en nous enrôlant à *L'Union Agricole Nationale* dont il est un des organisateurs, par l'inscription de notre nom à un Cercle agricole de notre localité, qui nous donnerait le droit d'avoir un représentant à la Convention de l'*Union Agricole Nationale*.

M. Benoit a révélé un fait inconnu au public et au Comité, et qu'il importe de mentionner ici : C'est qu'il y a à Montréal des agents d'une compagnie américaine, lesquels achètent tout le fumier de la ville pour l'expédier aux Etats-Unis; cette compagnie fait presser le fumier et l'expédie ainsi aux Etats Unis. C'est un fait anormal, et M. Benoit, au milieu des marques d'assentiment du Comité, a exprimé l'espoir que le Gouvernement prendrait des mesures sévères pour arrêter l'exportation de ces engrais. Un membre s'est écrié : *They are exporting the essence of our soil* : (ils exportent l'essence de notre sol), et il avait raison.

En second lieu, vient le témoignage de G. H. Joly, écrivain, propriétaire d'une ferme-modèle considérable à Lotbinière. Ce Monsieur a donné plus d'une fois des témoignages de son attachement aux intérêts de l'Agriculture, c'est pourquoi appelé à répondre à certaines questions qui lui sont posées par le Comité de la Protection Agricole, siégeant actuellement à Ottawa, il le fait avec franchise, sincérité et conviction.

Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur donner toutes les réponses que M. H. G. Joly vient de faire aux questions qui lui avaient été adressées par le comité de la chambre des communes chargé de rechercher les meilleurs moyens de promouvoir les intérêts agricoles du Canada.

Voici la lettre qu'il adresse, en même temps que ses réponses, à M. le Président de ce Comité. Par cette lettre, il laisse entrevoir que "ce qu'il a déclaré urgent, nécessaire et favorable aux intérêts agricoles de la Province de Québec, en 1872, il le reconnaît aussi urgent, aussi nécessaire et favorable en 1876, qu'à l'époque précitée.

" Québec, 24 mars 1876.

" A. T. Orton, M. P., Président du Comité Agricole. Chambre des Communes, Ottawa.

" Mon cher docteur,

" J'ai dûment reçu aujourd'hui une série de questions imprimées venant de votre Comité aux travaux duquel je prends un vif intérêt, et je me hâte de vous envoyer mes réponses.

" Je crains qu'elles soient un peu longues, mais je dois dire que j'éprouve une certaine satisfaction à pouvoir donner mes vues sur le sujet de quelque peu de valeur qu'elles soient. C'est une espèce de protestation contre l'accusation d'inconséquence qui a été portée contre moi pendant cette session, dans la chambre des Communes et dans la presse, d'avoir abandonné le principal article du programme de notre parti national. Nous réclamons par-dessus tout une politique commerciale nationale. On a reproché à mes amis de l'avoir abandonnée; j'ai été nommé chef du parti national, mais je n'ai pas abandonné cette politique.

" Si je me rapelle bien, vous m'avez aidé en 1873 à obtenir l'exemption de droits pour la manufacture du sucre de betteraves et j'espère que vous approuverez mes vues sur le sujet.

" Je demeure, mon cher docteur,

"Votre très sincère serviteur,

" H. G. Joly."

Questions du Comité et réponses de M. Joly.

1. Croyez-vous que les droits imposés sur les produits étrangers au mois d'avril 1870, et abolis au mois de mars 1871, ont eu un bon effet ou non?

Rép.—Je ne suis pas en position de répondre à cette question. 2. Est-il de l'intérêt du Canada que nous continuions à admettre les produits américains en franchise, tandis que les produits canadiens exportés de l'autre côté des frontières sont soumis à une lourde taxe?

Rép.—Non, c'est contre l'intérêt du Canada. Je crois humblement que nous ne devons admettre en franchise que les matériaux bruts requis par nos manufactures.

3. Quels droits, si vous en établissiez, imposeriez-vous sur la fleur, ainsi que sur les grains et autres produits agricoles étrangers; ou quelle règle recommanderiez-vous d'adopter pour nous guider dans l'imposition de ces droits?

Rép.—Je recommanderais respectueusement de mettre de côté toute théorie abstraite et de n'adopter pour règle que celle de nous

propres intérêts.

4. Quel effet a eu l'admission du blé-d'inde en franchise sur le prix des céréales communes dans votre section du pays ?

Rép.—Nous n'en sommes pas beaucoup affectés, dans notre partie du pays, parce que, malheureusement, nous ne produisons pas beaucoup plus que ce qui est nécessaire à notre propre consommation; mais il me semble que toutes les fois que le fermier produit plus qu'il ne consomme et qu'il a un surplus à vendre, doit souffrir de la compétition. Il est vrai que les acheteurs, au nombre desquels les manufacturiers et leurs ouvriers devraient entrer pour une grande proportion, peuvent acheter un peu moins cher du fermier, mais, comme une conséquence naturelle, ils auront à vendre leurs marchandises moins cher au fermier dont les moyens d'acheter sont diminués. Ce n'est pas en dépréciant le prix de toutes choses que nous atteindrons à la richesse nationale. Le plus cher nous payons, le mieux c'est pour nous; pourvu que nos moyens de payer aillent de pair avec l'augmentation des prix. Demandez à l'ouvrier ce qu'il préfère, la fleur à quatre piastres et cinquante centins le baril et pas d'ouvrage, ou la fleur à six piastres et de l'ouvrage en abondance.

La ferme et la manufacture sont un bon et fort attelage lorsqu'ils sont construits ensemble; divisez-les et vous vous trouvez à avoir un cheval (ou plutôt deux chevaux) ne pouvant faire l'ouvrage de votre fort et double attelage.

5. Recommanderiez-vous une législation dans le but d'établir et d'encourager au Canada la culture de la betterave à sucre et la fabrication du sucre de betterave, ainsi que la culture du tabac et du lin? Et quelle législation serait la plus susceptible d'atteindre ce but?

Rép.—La chambre des Communes, en 1873, s'est prononcée en faveur de l'exemption de tout droit pendant un certain nombre d'années pour la manufacture du sucre de betteraves au Canada; je pense que rien de plus efficace ne peut être fait pour promouvoir cette industrie. C'est nécessaire tant qu'elle n'aura pas pris racine en ce pays, mais il se fait des efforts actifs pour l'y introduire. Les difficultés sont grandes, plus grandes même qu'en France, en Belgique et en Allemagne, mais j'ai la confiance qu'elles seront surmontées, et je compte spécialement sur l'exemption de droits comme étant le plus efficace encouragement qu'elle puisse recevoir.

Quant au tabac, l'impôt sur le tabac canadien ne rapporte qu'un faible revenu, tandis qu'il nuit à la culture. Il devrait être aboli, et celui sur le tabac importé devrait être augmenté. Nous pouvons produire du très-bon tabac au Canada. Je ne vois aucune raison pour laquelle le nôtre serait inférieur à celui du Connecticut ou du Kentucky. Tout ce dont nous avons besoin, c'est de l'expérience dans la manière de le préparer, ce qui peut s'obtenir seulement par la pratique, et personne ne cultivera le tabac sur une grande échelle avec l'impôt actuel.

Pour le lin, sa culture ne sera jamais profitable sans des manufactures de toiles, et ceux qui ont une connaissance pratique de la chose, savent combien il est difficile de faire fonctionner avantageusement des manufactures de toiles au Canada, dans les circonstances actuelles.

6. De quelle partie du Canada ou des Etats-Unis recevez-vous les consignations de grains, quelle quantité moyenne en recevez-vous par année de chaque pays, et à quoi l'employez-vous ?

Rép.—Nous ne recevons pas de grains des Etats-Unis, mais nous achetons une grande quantité de fleur dans la province de Québec.

7. Quelles manufactures coopèrent le plus intimement, suivant vous, avec l'agriculture ?

Rép.—Manufactures de sucre de betteraves, laine, fromage, viandes préparées, tabac, toiles, câbles.

8. Où la plus grande partie de votre fleur ou de votre farine est-elle consommée, et sur quel marché la vendez-vous le plus avantageusement : le marché canadien, anglais ou américain ?

Rép.—Nous ne vendons plus de fleur.

9. Y a-t-il dans votre localité grand nombre de fils ou filles de cultivateurs qui, pressés par leurs goûts ou leurs capacités physiques à désirer d'autres travaux que ceux de l'agriculture, vont chercher de l'emploi aux Etats-Unis? Si oui, quel remède conseilleriez-vous ?

Rép.—Un grand nombre de personnes quittent chaque année

notre partie du pays pour les manufactures des Etats, et cela continuera ainsi longtemps que nous ne pourrons pas leur fournir de l'emploi. Comme de raison, notre marché est trop limité pour permettre de les employer toutes; mais, néanmoins, nous pourrions en employer beaucoup plus que nous ne le faisons, si nous réservions notre propre marché pour nous-mêmes, ce que nous devrions faire, puisque les Etats-Unis refusent de nous ouvrir le leur.

10. Est-ce que l'importation de la fleur américaine en franchise, sans réciprocité, vous met dans une position désavantageuse comparativement aux concurrents américains? Et si oui, donnez-en les raisons.

Rép.—Ceux qui ont des grains à vendre, doivent en souffrir sérieusement.

11. Avez-vous trouvé la mouture en entrepôt commode, pratique et juste pour tous les intéressés, et la recommanderiez-vous si un droit était imposé sur le blé étranger ?

Rép.—Non.

12. Comme le droit *ad valorem* de 20 pour cent imposé aux Etats-Unis sur la fleur, contre le droit spécifique fixe de 20 pour cent par boisseau sur le blé opère généralement comme tarif différentiel contre le moulin canadien, est-ce que, dans votre opinion, l'établissement de droits différentiels par le parlement du Canada serait désirable ?

Rép.—Oui.

13. Pensez-vous que l'admission sur les marchés canadiens, moyennant un droit de 10 pour cent, de bêtes à cornes, chevaux et moutons américains, tandis que les Etats-Unis imposent un droit de 20 pour cent sur les mêmes animaux envoyés du Canada, soit préjudiciable aux cultivateurs canadiens? Et recommanderiez-vous l'établissement d'un droit semblable à celui imposé par les Etats-Unis ?

Rép.—Oui.

14. Le cultivateur canadien peut-il cultiver tout le grain nécessaire pour engraisser son bétail, ou aurait-il plus d'avantages à acheter du blé-d'inde ?

Rép.—Avec un bon système agricole, nous devrions produire assez pour engraisser nos bestiaux.

15. Quels sont les produits de la ferme qui ont besoin d'un marché local pour leur écoulement ?

Rép.—Tous les produits en général.

16. Laquelle de ces industries, de la culture des grains, de l'élevage des bestiaux ou des produits de la laiterie, est la plus profitable pour le cultivateur, tant pour les profits qu'elle rapporte que pour tenir la ferme en bon ordre, de manière à en faire un placement permanemment profitable ?

Rép.—Il est impossible de répondre à cette question d'une manière abstraite. Cela dépend principalement de la nature du sol, de la localité, du prix de la main-d'œuvre, des avantages du marché à la disposition, etc., etc.

17. Quels changements, s'il en faut, la législation aurait-elle besoin de subir pour faire de l'agriculture une occupation plus désirable et plus profitable pour la population ?

Rép.—Abandonnez toute théorie abstraite et étudiez les véritables intérêts du cultivateur et du manufacturier, ils doivent marcher de pair.

18. Pensez-vous que la différence dans le temps et par conséquent celle des risques qu'il faut courir pour obtenir des retours sur les ventes de fleur, entre les marchés du Canada et celui de Liverpool, permettraient au fabricant de fleur de payer plus cher au cultivateur et offrirait à ce dernier un marché meilleur et plus stable pour son blé ?

Rép.—Je ne suis pas en position de répondre à cette question.

(Signé,) H. G. JOLY.

Québec, 24 mars 1876.

Nous ajoutons enfin, à ce compte-rendu, les réponses de l'Hon. sénateur Cochrane, de Compton, dont les intérêts personnels se rattachent particulièrement à l'agriculture, comme agronome et comme éleveur de bestiaux. Voici ce qu'il dit :

« J'aimerais que l'on encourageât les manufactures du pays cela nous donnerait un marché où nous pourrions écouler nos produits agricoles. De cette façon, les cultivateurs obtiendraient

de meilleurs prix que lorsqu'ils vendent leur grain pour l'exportation.

"Je suis tout à fait convaincu que, dans la province de Québec, la protection des manufactures serait à l'avantage des cultivateurs.

"Je ne m'oppose pas à ce qu'un droit soit imposé sur les grains bruts et sur la fleur, car je suis d'opinion que le cultivateur en retirera quelque profit; en outre ce droit encouragera la culture des grains. Je ne pense pas que le libre-échange avec les Etats-Unis soit à l'avantage des cultivateurs; je préférerais un tarif de 20 par cent.

"Je crois que l'état de choses actuel porte préjudice à nos cultivateurs."

Comme la prorogation du Parlement Fédéral aura lieu le 12 avril courant, le Comité de la Protection Agricole ne pourra pas présenter son rapport à la Chambre pour qu'il soit soumis à la considération de ses membres. C'est malheureusement trop souvent le cas, à toutes les Sessions, le rapport du Comité d'agriculture est toujours présenté à la Chambre, juste assez tôt pour en remettre la considération à la Session suivante, c'est-à-dire aux calendes grecques. Il serait à désirer que l'impression de ce rapport fut ordonnée afin de le faire circuler dans nos campagnes. Les Cercles agricoles pourraient en faire, dans le cours de l'année, l'objet de leurs délibérations, et soumettre à la prochaine Session Fédérale, par l'entremise de *L'Union Agricole Nationale*, les conclusions qu'ils auraient pu en tirer, à l'avantage des cultivateurs et du pays tout entier.—De cette manière la Chambre recevrait l'expression unanime de tous les cultivateurs sur des questions qui les intéressent à un si haut degré, ainsi que le pays tout entier.

Manière de faire le sucre d'érable

Nous reproduisons de la *Gazette de Sorel* l'article suivant. Nous espérons que les cultivateurs tireront un grand profit en adoptant ce mode de faire le sucre d'érable.

Comme le temps de la fabrication du sucre d'érable approche, il ne sera peut-être pas hors de propos de soumettre à vos lecteurs la manière dont je fais mon sucre, afin de provoquer la discussion sur ce sujet important, et d'engager les personnes plus compétentes que moi à publier leurs observations; le tout pour mon propre profit et pour celui du public.

Manière d'entailler les érables, et des différentes espèces de coulisces.—On entaille les érables, soit à la coulisce de fer, ou au chalumeau en bois, ou en tôle, etc.

Après avoir essayé la coulisce en bois, le chalumeau, et la coulisce en fer, j'en suis venu à la conclusion que cette dernière est préférable. La coulisce en bois a pour effet de faire sécher une grande proportion de bois entaillé, et à défaut de perdre beaucoup d'eau. La coupe de la coulisce en bois doit être assez profonde pour pénétrer dans l'eau belle; ce qui a pour effet d'empêcher l'eau de couler aussi longtemps que lorsqu'on emploie la manière indiquée plus bas: en effet, la partie du bois qui se trouve entre la coulisce et l'entaille vient bientôt à se dessécher par l'effet de la gelée, et, sur la fin des sucres, la sève se trouve arrêtée dans son essort, pour joindre la coupe ou l'entaille.

Le chalumeau fait gâter l'arbre, parce que l'entaille se guérit qu'imparfaitement; et d'ailleurs, il est difficile de rafraîchir, avec cette manière d'entailler.

C'est donc la goudrelle en fer ou en feuillard, ou en fer blanc fort, qui a la préférence. J'ai essayé différentes sortes de coulisces; j'ai employé la tôle de Russie, le fer blanc, et le feuillard; j'aurais donné la préférence au fer blanc sans l'inconvénient qu'il a de céder sous l'action du marteau, et quelquefois, de se voir dans l'écorce de l'arbre. La tôle ordinaire a le même inconvénient que le fer blanc. J'ai donc donné la préférence à la tôle de Russie et au feuillard.

Manière de faire la coulisce en feuillard.—Il faut que le métal employé ait une demi ligne d'épaisseur; que la goudrelle que l'on veut fabriquer soit taillée sur le travers du feuillard; car, si on taille sur le sens de la longueur, le feuillard se fendille, quand on arrondit la goudrelle.

Pour empêcher la rouille à laquelle est sujet le feuillard, on met les coulisces, quand elles sont confectionnées, dans un vase

d'eau bouillante, dans laquelle on a fait dissoudre un peu de suif et de graine.

Après avoir essayé des coulisces de différentes largeurs, j'en suis venu à la conclusion que celles d'un pouce et demi de largeur sont suffisantes et préférables, parce qu'on doit avoir pour but de ménager le bois autant que possible, et de ne pas faire d'entailles inutiles. Quant à la manière d'entailler, je donne la préférence à l'entaille à la hache, parce que la blessure de l'arbre est moins profonde, et se guérit plus vite que celle faite avec un tarière ou à la gouge.

C'est la chaudière qu'on emploie le plus généralement pour recevoir l'eau. Cette chaudière doit être longue et étroite, de manière à présenter un peu d'ouverture à la pluie ou à la neige, et doit contenir environ un gallon d'eau; plus petites, elle est l'inconvénient de se remplir trop vite, et l'on perd de l'eau. Elles doivent être légèrement évasées, afin qu'on puisse les mettre l'une dans l'autre. Ce qui en rend le transport plus facile.

Appareil pour faire réduire l'eau d'érable, et manière de la faire réduire.—J'ai une fournaise construite de la manière suivante: elle a dix pieds de long sur cinq pieds de largeur, et est divisée en deux appartements pour le feu. Deux feux communiquent à la même cheminée. Les compartiments pour le feu ont chacun dix-huit pouces de largeur sur une hauteur de vingt à vingt-deux pouces sous le premier plat, et six pouces sous le second plat, des pierres étant placées au fond du fourneau en dessous du second plat, pour en conserver la chaleur.

Cette fournaise est en brique sur une fondation en pierre. Les ouvertures des deux fourneaux sont munis de portes en tôle, semblables à celle d'un poêle.

Quatre plats ou lèche-frites couvrent la surface de la fournaise, supportés sur la brique de chaque côté, et sur les barres de fer plat, à chaque bout.

Les portes des fourneaux sont placées à distance d'environ un pied du premier plat de manière à former une tête au fourneau pour le rendre plus solide par l'épaisseur du mur dans cette partie.

Les plats ont quatre pieds de long sur deux pieds de largeur, et sept pouces de hauteur. Deux sont en cuivre rouge étamé, et les deux autres en tôle de Russie. Ils peuvent contenir et bouillir 140 gallons d'eau, et sont suffisants pour fournir une sucrerie de 15 à 16 chaudières. Dans l'espace de quinze à dix-huit heures, ils réduisent en sirop la quantité de mille gallons d'eau d'érable, et cela avec un tiers de bois qu'il faudrait brûler pour réduire la même quantité d'eau, dans des chaudrons à sucre ordinaires, et en la moitié moins de temps: ce qui forme les deux tiers de bois d'épargné et la moitié du temps de gagné. Sans compter qu'on y gagne encore sur la qualité du sucre et du sirop.

J'observerai qu'on doit préférer comme matière pour confectionner les lèche-frites, le cuivre rouge étamé et la tôle de Russie à toute autre matière. Je crois aussi que le fer blanc pourrait aussi être employé avec un bon résultat. J'ai vu chez M. Fagnuolo à St. Hyacinthe, du fer blanc importé expressément pour la confection des lèche-frites ou bouilloirs à sucrerie, qui doit offrir le même avantage que le cuivre étamé.

Après avoir essayé les vases en fer et en cuivre pour faire le sucre, je n'en ai pas été satisfait: ce serait avec plaisir que je verrais quelques-uns de vos lecteurs nous donner un procédé certain pour le sucre avec succès.

Je m'abstiens d'entrer dans d'autres détails connus de tout le monde, relativement à la manière de couler l'eau et le sirop.

La comptabilité agricole

Souvent nous avons appuyé sur la nécessité, pour le cultivateur, de se rendre compte de l'administration des travaux de sa ferme, par une comptabilité constante et suivie. Nous ne pouvons assez souvent revenir sur ce sujet. Les réflexions que fait tel M. Duval, amèneront sans doute les cultivateurs qui n'ont pu encore se décider à le faire de se mettre immédiatement à l'œuvre.

La comptabilité est une opération des plus essentielles de l'économie rurale. Il y a nécessité pour le cultivateur, s'il ne veut s'exposer à des pertes sérieuses, qui peuvent aller jusqu'à l'anéantissement de son capital et première mise de fonds, de se rendre compte de toutes ses opérations, ventes, achats, entrées

et sorties de matières, recettes et dépenses de chaque jour. A cet effet, il doit se créer un *journal* ou registre où il inscrit chacun de ses comptes d'une manière sommaire. Il y portera également toutes les transformations de valeurs. Outre ce journal, il aura un second registre spécial ou *livre de caisse*, où il portera et spécifiera les recettes et les dépenses qui s'effectuent immédiatement en argent.

Cette comptabilité, que nous recommandons, est simple et élémentaire: elle ne suffirait peut-être pas dans la tenue d'un grand domaine; il faudrait y ajouter les notions d'une comptabilité en partie double. Mais elle sera suffisante dans la plupart des cas, et permettra au cultivateur, chose essentielle, de se rendre compte de toutes ses modifications de valeur que subit son capital.

Le premier acte à réaliser par lui pour arriver à ce résultat est l'établissement de son *inventaire*. L'inventaire est l'état de sa situation. Il doit estimer en monnaie courante tous les objets, toutes les valeurs qui sont consacrées à l'exploitation; le mobilier de la ferme, les denrées en magasin, foins, pailles, racines, grains; les animaux de la vacherie, de l'écurie, de la bergerie, enfin le numéraire en caisse et les effets à recouvrer.

L'inventaire est le tableau de tout ce que possède le fermier, de toutes ses facultés culturales; il doit précéder l'ouverture de ses comptes à divers, il est la base et le fondement de toutes ses entreprises; c'est l'expression de son capital matériel, de toutes ses valeurs, il doit même comprendre certaines valeurs apparentes, latentes en quelque sorte, mais réelles, et faisant partie de son capital roulant, comme, par exemple, des engrais enfouis dans le sol, aliment de la prochaine récolte.

Le journal est le registre qui représente, jour par jour, toutes les modifications de valeurs qui ont lieu dans les objets qui constituent le capital. On y enregistre aussi tous les faits qui, sans constater une modification ou transformation de valeurs, se résument dans une recette ou une dépense étant une mention particulière, comme vente de céréales, de bétail, achat de machines d'engrais, dont le prix figure en définitive au livre de caisse, aux titres de recettes et dépenses.

Le livre de caisse est le résumé transformé en argent de toutes les opérations du livre-journal. Ainsi, les semences, les travaux des journaliers, ceux des employés, les salaires des ouvriers, toutes ses dépenses y sont converties en numéraire. Le livre de caisse se fait sur deux colonnes: l'une à droite, l'autre à gauche; sur la première, on inscrit les recettes; sur celle de gauche, les dépenses. De leur rapprochement et de leurs totaux comparés résultent les bénéfices de l'entreprise ou ses déficits.

Nous croyons qu'il est sage et d'une prévoyance commune pour tout agriculteur de faire ce rapprochement tous les trois mois, au moins d'une manière approximative; mais à la fin de la campagne agricole, c'est-à-dire au mois décembre ou novembre, il faut tirer au clair tous ces comptes approximatifs, et établir sur une base certaine le résultat des profits et pertes. C'est l'unique moyen de bien constater sa situation, et de reconnaître les parties de l'entreprise qui bénéficient et celles qui demandent à être réformées.

J'ai donné quelque étendue à tous ces détails, parce qu'il est trop certain que le plus grand nombre de nos cultivateurs se dispensent de la tenue de comptabilité écrite. Ils trouvent ces chiffres trop ardu; ils leur prennent trop de temps ou leur paraissent inutiles. Ils s'en fient à leur mémoire pour leurs opérations de vente et d'achat; ils dépensent au hasard, et se contentent, à la fin de l'année, de compter ce qui leur reste de leur capital. Sont-ils en pertes, ils se désolent; leur reste-t-il quelque chose, ils n'en connaissent pas la source. Aussi ne peuvent-ils rien corriger dans leurs opérations, rien à améliorer. Dans de pareilles conditions, tout progrès est impossible. Si, par malheur, l'époque des fermages arrive et qu'on l'ait oubliée, on est à bout de ressources et près de sa ruine.

Quelle est l'époque la plus convenable pour tout cultivateur prévoyant de mettre la comptabilité à jour? Nous pensons que l'automne ou le commencement de l'hiver est l'époque la plus favorable. Alors tous les travaux de l'année écoulée sont terminés, les récoltes peuvent être évaluées, ou vendues, ou inventoriées en magasin.

Les loisirs ne manquent pas; c'est le moment pour le maître

de se jeter un regard rétrospectif sur le passé et de faire ses comptes.

GUÉZOU-DUVAL.

Lois de la Chasse et de Pêche pour la Province de Québec

Pour l'avantage des cultivateurs, nous croyons nécessaire, de temps à autres, de leur indiquer les périodes limitées pendant lesquelles il est illégal de chasser, tirer, acheter ou avoir en possession aucun animal ou gibier qui suivent:)

L'Élan, l'Original, le Caribou, le Chevreuil et le Lièvre, entre le 1er Février et le 1er septembre; le Coq de Bruyère, Parmignan, Perdrix, Bécasse ou Bécassine, entre le 1er Mars et le 1er Septembre; le Cigne, Oie et Canard Sauvage, Maorne ou Sarcelle, entre le 1er Mai et le 1er Septembre; Loup-Cervier, Chat Sauvage, Vison, entre le 15 Avril et le 15 Octobre; la Martre, entre le 15 Avril et le 1er Novembre; le Rat musqué, entre le 1er Mai et le 21 Octobre.

Défense de chasser la Bécasse ou Bécassine, Oie et Canard Sauvage, une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil; de prendre ni de tuer par le moyen de cordes, collets, ressort, fillet ou trappe, aucun des animaux ou oiseaux nommés plus haut; de prendre ou de détruire en aucun temps les œufs d'aucune espèce d'oiseaux sauvages: 14 jours sont accordés à l'expiration de chaque période pendant lesquelles les dits animaux ou gibier, lorsque pris légalement, pourront être vendus.

Amende: pas moins de \$1 et pas plus de \$50 payables au dénonciateur, devant tout juge de paix du district où l'offense a été commise.

Il est défendu de pêcher, prendre ou tuer le Saumon, entre le 31 Août et le 1er Mai.

La Truite de lac et de rivière entre le 1er Octobre et le 1er Janvier.

Le Poisson blanc et la Truite saumonée peuvent être pêchés toute l'année, excepté entre le 19 Novembre et le 1er Décembre.

L'Achigan, le Brochet, le Doré et le Mackinougé, entre le 30 Avril et le 25 Mai.

Amende: de \$2 à \$40 en sus des frais; et à défaut de paiement, emprisonnement de 14 jours à 3 mois, à discrétion du Juge.

Les causes d'insuccès en Agriculture

1. Acheter à bas prix une terre pauvre plutôt que de faire l'acquisition d'une terre fertile, dût-on la payer cher.

2. Négliger l'égouttement du sol là où l'excès d'humidité retarde les travaux, diminue le rendement et perd une partie des engrais.

3. Négliger les clôtures, et permettre ainsi au bétail de détruire les récoltes et de déranger incessamment les travaux.

4. Construire de pauvres bâtiments et les laisser se détériorer faute d'entretien.

5. Hiverner les bêtes à cornes, les moutons, et les poulains devant la grange.

6. Labourer mal et légèrement, en motter, plutôt que de pulvériser profondément le sol.

7. Couvrir imparfaitement la semence par un hersage rendu difficile, en raison des mauvaises conditions du labour, et comme conséquence laisser les mauvaises herbes s'emparer du sol.

8. Semer trop tard et perdre ainsi en produits suffisamment pour constituer un revenu net considérable.

9. Négliger les sarclages nécessaires aux patates, au blé d'inde et aux betteraves, carottes et navets, et au lieu de plantes racines ne récolter de mauvaises herbes.

10. Acheter des instruments défectueux et dépenser plusieurs fois le prix des meilleurs, en perdant avec eux beaucoup de temps à faire un mauvais travail.

11. Abandonner les instruments aratoires aux intempéries des saisons, dans les champs, près des granges, sur le bord des chemins, où ils se déforment et pourrissent en très-peu de temps.

12. Jeter négligemment les broussailles le long des clôtures où elles favorisent le développement des mauvaises herbes, au lieu de les brûler en place.

13. Cultiver grain sur grain dans le même champ et diminuer ainsi tous les produits tout en infectant de mauvaises herbes le sol épuisé.

14. Négliger d'étendre les fumiers au temps convenable, puis le vendre pour s'en débarrasser.

15. Elever un bétail étique et dégénéré, qui chaque mois consommera en valeur en nourriture, au lieu d'un bétail de choix bien conformé, s'engraissant rapidement avec peu et se vendant sans retard à haut prix et pour argent comptant.

16. Nourrir régulièrement les animaux de la ferme, de manière aujourd'hui de les faire craindre pour leur repas, pendant une heure toute entière et demain leur distribuer leur ration avant qu'ils ne soient prêts à la consommer.

17. Négliger de semer beaucoup de trèfle chaque année et d'ensemencer au moins un champ d'engrais vert, pour aider aux fumiers à ramener la fertilité sur les terres épuisées, ou la maintenir sur les terres riches.

18. Négliger de faire à la fin de chaque année le compte des profits et pertes de chaque champ et de la ferme toute entière, de manière à résumer la situation annuelle financière.

En évitant ces différentes causes d'insuccès, le cultivateur doit se rappeler surtout que la meilleure terre est toujours au plus bas prix. Ainsi 25 arpents à \$100 par arpent vaudraient mieux que 100 arpents à \$25 chaque. La propriété de 100 arpents exigera peut-être \$500 pour la mettre en valeur, et ne donnera que \$500 peut-être de produits bruts. Il n'y a donc aucun profit réalisé et l'intérêt du capital est perdu. Il est plus facile de cultiver une bonne qu'une mauvaise terre, mais supposons qu'il en coûte autant par arpent pour cultiver les 25 arpents, nous avons une dépense totale de \$125, le produit sera au moins double ou de \$250, et donnera un bénéfice net de \$125 de plus que la ferme de 100 arpents. Les produits de la petite ferme étaient en proportion du prix coûtant ou égaux à ceux de la grande ferme, c'est-à-dire valant \$500, le profit net pour les 25 arpents s'élevait à \$375. Il est donc vrai de dire que la meilleure terre est toujours le meilleur marché puisqu'elle permet de réaliser des profits beaucoup plus considérables.

La graine de lin pour l'entretien des veaux

Lorsqu'on nourrit des veaux avec de la graine de lin écrasée, il faut la réduire en une espèce de gelée, en la mêlant avec un peu d'eau froide, et jeter ensuite dessus de l'eau bouillante, dans la proportion d'une livre de graine pour six ou huit pintes d'eau, et laisser bouillir pendant environ vingt minutes. Lorsque la gelée est à peu près froide, si elle est trop épaisse, on la délaie à la consistance d'un bouillon clair, en remettant de l'eau chaude, et on la donne aux veaux à la chaleur du lait. Il faut leur donner d'abord en très-petite quantité, mêlée avec leur lait, et augmenter graduellement jusqu'à ce qu'ils y soient accoutumés, et diminuer le lait aussi graduellement jusqu'à ce qu'ils puissent être nourris de la gelée de graine de lin sans lait. La graine contient beaucoup d'huile, et si on la donnait aux veaux en trop grande quantité, il est probable qu'elle les purgerait trop. Le tourteau de graines de lin, dont l'huile a été extraite, est, dit-on, meilleur, en conséquence, que la graine pure. Il faudra aux veaux, selon l'âge, etc., de $\frac{1}{2}$ lb. à 2 lbs. par jour, et il y aura amélioration, si l'on substitue de la farine de jovers à une partie de la graine de lin moulu. — *Semaine Agricole.*

Action du camphre sur la végétation

En 1798, Benjamin Barton eut l'idée de placer une tulipe dans une solution de camphre. La tulipe végétait vigoureusement et dépassa largement ses voisines mises dans de l'eau ordinaire. Un iris jaune, qui se fanait, revint vite à la vie, dès qu'il fut arrosé de l'eau de camphre.

M. Vogel, de Munich, a repris ses essais sous une nouvelle forme et a communiqué ses résultats à l'académie de Munich.

Deux branches de Seringat en fleur, de taille et de vigueur égales, furent introduites, l'une dans de l'eau ordinaire, l'autre dans de l'eau distillée où l'on avait fait dissoudre de la poudre de camphre. Au bout de douze heures, la branche qui plongeait dans l'eau pure se penchait et y était presque fanée; la branche

placée dans de l'eau camphrée se tenait droite et ne paraissait nullement se faner, quelques-uns de ses boutons s'étaient même développés. Ce ne fut qu'au bout de trois jours que cette branche commença à laisser tomber ses feuilles et ses fleurs. Dans une autre série d'expériences, une branche de Seringat, qui était presque morte, fut placée dans l'eau camphrée; il y eut en quelques heures un retour à la vie très-marqué qui fut d'une certaine durée.

M. Vogel pensa alors à arroser des semences avec de l'eau de camphre. Il choisit des graines déjà vieilles qui ont une orbe germinatrice plus faible que les graines jeunes. Ces semences germèrent sous l'influence du traitement, incomparablement plus vite que celles qui avaient plongé dans de l'eau pure. Il ne serait donc pas douteux qu'on ne puisse hâter ainsi le développement des graines et donner de la force à des plantes malades.

De la fabrication du Beurre

On a tout lieu de croire que l'infériorité de qualité du beurre est due au manque de soins et à l'oubli de ces nombreuses petites attentions que la laiterie réclame de la part de la ménagère; elles ignorent généralement trop qu'il n'est à une branche de l'économie rurale qui réclame plus d'attention et de régularité. Chaque manutention doit être faite en temps et heure sans hâte, mais aussi sans retard: tout dépend de l'exactitude et de la propreté.

La personne chargée de la laiterie doit avoir soin d'y entretenir une température de 10 à 12 degrés: moins, la crème se sépare difficilement et contracte une saveur amère; plus, le lait aigrit facilement, se caille et ne fournit plus qu'une mince couche de crème de médiocre qualité.

Pour reconnaître si toute la crème est montée, il suffit de la presser du doigt; si on le retire sans empreinte de lait, c'est que tout le beurre est monté à la surface. Pour écrémer avantageusement, il ne faut, pendant les chaleurs, lever la crème que le matin et le soir; pendant les froids, au contraire, il ne faut opérer que dans le milieu de la journée. Sans ces précautions, qui à quelques ménagères paraîtront sans doute futiles, on ne peut espérer obtenir de bon beurre. Nous ajouterons encore, comme point essentiel, qu'il faut que la crème ne soit pas altérée; ni battue par un transport trop prolongé, non plus que provenant de vaches malades, faibles, en chaleur, sur le point de mettre bas ou qui viennent de vêler.

Ceci bien observé, on passe au battage; cette opération a pour but, comme chacun le sait, de briser les vésicules qui contiennent les molécules de beurre et d'obtenir leur réunion. Cette opération est loin d'être aussi simple qu'elle le paraît, car elle ne réussit bien que sous certaines conditions en rapport avec la température, la saison et le mode d'opérer.

Pendant l'été, le barattage ne doit s'opérer que le matin de bonne heure ou le soir; pendant l'hiver, vers le milieu du jour. La crème élevée à la température de 11 à 12 degrés, est celle sous laquelle on obtient en plus grande quantité un produit ferme, d'un goût agréable.

On peut porter le degré de 14 à 16, mais alors la consistance du beurre diminue ainsi que la quantité obtenue.

Lorsque l'on a pu maintenir la laiterie à ces degrés au moment des chaleurs, on bat le beurre dès le matin dans l'endroit le plus froid de l'habitation, ou on jette dans la baratte de l'eau fraîche, qu'on y laisse séjourner pendant une heure avant que d'y verser la crème; pendant l'opération, on plonge la baratte dans un baquet d'eau, ou on applique dessus des linges mouillés, ou enfin on y met un petit morceau de glace.

En hiver, on place la baratte près du foyer, et on y introduit, avant que d'y verser la crème, de l'eau bien chaude qu'on y laisse une demi-heure, ou bien on ajoute à la crème un peu de lait chaud; toutefois, on ne doit faire usage de ces moyens qu'avec précaution, parce qu'ils tendent tous plus ou moins à diminuer les qualités du beurre.

Pour prévenir les inconvénients auxquels ces moyens peuvent conduire, on fait usage d'un petit instrument appelé barrotto-mètre, qui permet de ne pas dépasser la température nécessaire pour bien opérer.

Le battage doit se faire par un mouvement modéré, uniforme,

et constitué sans interruption. Si le mouvement n'a pas de régularité, si on le ralentit ou si on l'arrête, le beurre recule et se redessine. Au contraire, si le mouvement est violent et trop accéléré, le beurre acquiert un goût désagréable et perd, surtout en été, sous le rapport de la couleur et de la consistance.

L'espace de temps pendant lequel il faut battre la crème pour la convertir en beurre, varie suivant la saison, la forme et la construction de la baratte. On ne saurait trop prendre de précautions lorsque l'on fait l'acquisition de cet instrument, car beaucoup ne remplissent pas les conditions nécessaires pour opérer avantageusement et dans un temps donné.

Une bonne baratte doit remplir les conditions suivantes : être construite en bois bien sec et qui ne communique aucun goût au beurre ; elle doit être cerclée en fer ; elle devra être facile à nettoyer, à visiter intérieurement et à sécher promptement, avoir le moins possible d'angles, de vides et de recoins où la brosse ne puisse pénétrer ; permettre un écoulement facile du petit-lait, le lavage parfait et l'enlèvement aisé du beurre ; donner accès à l'air et à son renouvellement ; exiger le moins de force possible pour transformer en beurre une certaine quantité de crème ; offrir les moyens prompts et sûrs de réunir le beurre, une fois qu'il est formé, en une seule masse solide, le fabriquer avec célérité sans nuire à sa qualité ni à sa quantité ; être d'un emploi commode, en permettant un mouvement lent et régulier ; enfin, être peu coûteux à entretenir et d'un prix d'achat modéré.

On reconnaît que l'opération du battage a été bien faite, et que l'on a pleinement réussi dans toutes les opérations préliminaires, lorsque le beurre est d'une consistance moyenne, d'un aspect mat ; que la pâte est fine et qu'elle se tranche nettement en lames minces ; que son odeur est douce, agréable, légèrement aromatique ; sa saveur onctueuse, délicate et fraîche, et sa couleur d'un jaune riche. Néanmoins, cet indice n'est décisif, puisqu'on peut colorer le beurre artificiellement, et qu'il est des pays, des maisons et des animaux qui donnent un beurre pâle, de très-bonne qualité. Les beurres spongieux, mous, huileux, ou ceux qui sont durs, compacts, ont été fabriqués dans des circonstances défavorables ou par de mauvais procédés.

Il est une autre opération, quoique secondaire, qu'il est nécessaire de faire avec beaucoup de soins, lorsque l'on veut conserver le beurre : c'est le délaitage, qui n'est jamais assez complet après une première opération, car il reste toujours quelque portion de sérum et de matières caséuses qui lui font perdre très-vite ses qualités. Le procédé le plus usité se réduit à jeter le beurre dans des baquets remplis d'eau fraîche, afin qu'il perde sa chaleur et se raffermisse. On l'étend ensuite avec une cuillère de bois et on renouvelle à plusieurs reprises l'eau, tout en pétrissant le beurre, jusqu'à ce que l'eau en sorte pure et claire. On en forme alors des pelottes qu'on place dans un lieu frais pour leur faire acquiescer de la consistance, puis on le moule en pain d'une ou plusieurs livres, suivant l'usage du pays, et ainsi fait, il peut être transporté au loin.

Maladies des fraisiers

Pour tous nos lecteurs qui aiment les fraises et qui se plaisent à les cultiver nous allons nous permettre de leur donner quelques avis qui pourront leur être agréables.

Ainsi que chacun en a sans doute fait observation, le fraisier est très-sujet à une maladie qui paraît tenir à la nature du sol dans lequel on le plante, et qui en détruit des carrés entiers ; c'est le dépérissement successif des feuilles, qui jaunissent et tombent, de la circonférence au centre. Un examen attentif a prouvé à M. Jamin que la mort de la plante, consécutive à ses symptômes, a pour cause première l'altération des racines, déterminée par des engrais trop actifs ou trop crus, et rendus encore plus corrosifs par des arrosements réitérés.

Ce mal, qui est surtout fréquent dans les terres légères, peut être facilement prévenu par l'usage du fumier bien consommé.

Il arrive souvent aussi que les feuilles se tachent, et, quoique ce soit sans préjudice pour les fruits, il est bon de les enlever.

Le fraisier a à craindre de redoutables ennemis qui l'attaquent à toutes les époques de sa végétation. Le plus dangereux est le ver blanc, dont on n'aperçoit les ravages, que quand il n'est souvent plus temps d'y porter remède. Caché dans le sol, il rongé

la racine du fraisier jusqu'à ce qu'il l'ait fait périr. On ne peut l'éloigner de cette plante qu'il affectionne malheureusement beaucoup et force est de se contenter de le détruire dès qu'il manifeste sa présence, ce qu'on remarque à la tenue du pied attaqué : la plante cesse de croître, devient languissante, se flétrit et, quand elle ne peut plus offrir de tendres racines au ver blanc, celui-ci va continuer plus loin ses ravages. Il n'y a pas d'autre moyen de le détruire que d'arracher la plante et de fouiller légèrement le sol pour mettre à nu la larve qu'on écrase. On remplace par des jeunes pieds, levés à la pépinière, ceux que le ver a fait mourir.

Dans les terrains qu'infestent tellement les vers blancs, que toute réussite des fraisiers est impossible en pleine terre, il n'y a rien de mieux à faire que de mettre chaque pied dans un pot fendu longitudinalement, ce qui permet aux fraisiers d'être dans deux racines qui viennent s'épanouir dans le sol qui entoure le pot, tout en tenant l'insecte à une suffisante distance des maîtresses racines.

Le goût de la larve du hanneton pour le fraisier est d'ailleurs mis à profit pour préserver de ce parasite vorace certaines autres plantes, les dahlias, par exemple. Il suffit pour assurer la préservation de ces derniers, de planter autour d'eux quelques fraisiers, au pied desquels on saisit l'ennemi dont la présence est indiquée par la flétrissure des feuilles.

La grise est encore un des fléaux des fraisiers, mais elle ne se développe que dans des endroits peu aérés et les terrains secs. On la prévient par de fréquents bassinages.

Viennent à leur tour les escargots, les limaces, les perce-oreilles, les fourmis, les cloportes, les lygées militaires ou punaises, à livrés rouge et noire, sans compter les mouches de toute espèce qui réclament leur part du butin : on facilite aux limaçons, limaces, forficules et cloportes, qui font leurs dégâts pendant la nuit, des abris dès que le jour paraît, et on va les poursuivre une main vigilante ; on éloigne les fourmis par des aspersion réitérées de leurs fourmillères avec de l'eau bouillante, Tanin ou de l'eau mêlé d'huile ; les punaises ne paraissent pas nuire directement à la fraise, mais elles l'imprègnent de leur odeur repoussante, et s'en est assez pour les chasser par des aspersion fréquentes.

De la récolte des œufs

Il est à propos de récolter des œufs deux ou trois fois par jour ; car laissés sous une poule pendant une heure seulement, ils ont déjà subi un mouvement, et au bout de cinq ou six heures, on peut déjà voir à l'œil le développement du germe. Ces œufs mis à l'incubation ne réussissent plus, et comme on ne veut jamais avoir tort on accuse le coq.

Les œufs récoltés doivent être mis dans un endroit frais, où on peut les conserver un mois s'ils sont réservés pour l'incubation, et cinq ou six mois s'ils sont réservés pour les besoins du ménage. Il faut avoir soin, en récoltant les œufs, d'écrire sur la coquille avec un crayon qui marque bien la date et l'espèce ; puis on ira de suite les placer dans du son par rangées, dans une boîte plate et à tiroirs, ce qui est plus facile pour les reconnaître, et les recouvrir de son. Laisser à l'air, la partie aqueuse contenue dans l'œuf s'évapore trop rapidement.

Nous nous servons, pour marquer le nombre d'œufs, d'une petite planchette que nous accrochons dans la dépanne, près de la boîte aux œufs. Le mécanisme en est fort simple.

		1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 O	Unités.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 O	Dizaines.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 O	Centaines.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 O	Mille.	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Comme on le voit, la petite planchette se compose de quatre

colonnes : celle des unités, celle des dizaines, celle des centaines, et celle des mille.

Les quatre trous numérotés 1, 2, 3 et 4 sont destinés à recevoir les chevilles au repos, et ne jouent aucun rôle dans le calcul.

Exemple : Nous voulons écrire le produit de la ponte de ce jour, soit huit œufs : nous enlevons la cheville qui repose dans le trou No. 1 et nous la mettons dans le trou des unités, au No. 8. Il y a donc 8 œufs inscrits.

Mais demain, nous voulons écrire la récolte qui sera nous supposons, 10 œufs : nous sortirons la cheville du No. 2, nous la mettrons dans le trou de la première dizaine, de telle sorte que nous en aurons deux en mouvement : une marquant 8 aux unités et une marquant 10 aux dizaines ; 10 et 8 font donc dix-huit œufs inscrits.

Après-demain, nous récolterons 6 œufs seulement. Nous dirons : 18 et 6 font 24. Nous avons deux dizaines et quatre unités : nous ôterons la cheville qui est au trou No. 8 des unités et nous la mettrons au No. 4. nous déplacerons celle qui est au No. 10 des dizaines, nous la mettrons au No. 20, 20 et 4 font bien 24 et ainsi de suite. Avec cette petite planchette percée de 36 trous, armée de 4 chevilles, on a plus besoin de livre, de plume, d'encre et de crayon. On peut marquer jusqu'à 9,000 dans une année, c'est plus qu'il n'en faut.

DU COQ.

Ce bel animal mérite bien pour lui seul un petit article. Si nous avons dit, qu'un coq étalon suffisait pour un troupeau de 12 à 25 poules, l'expérience nous a démontré que, pour assurer la bonté de la fécondation, il ne fallait pas lui donner plus de 6 à 8 poules. Il ne faut pas dépasser le nombre 6. M. Mariot-Didier affirme qu'un bon coq peut couvrir 40 fois par jour et féconder chaque fois une dizaine d'œufs. Acceptons la chose pour vraie, mais gardons-nous bien de condamner nos coqs à ce labeur ; nous n'aurions bientôt que des œufs clairs.

En principe, le coq étalon ne doit pas être trop gros, le poids le rend maladroit ; il doit au contraire être en rapport avec ses poules. Il doit se faire remarquer par la fierté de sa démarche, la majesté de son port, la force de son bec, l'élevation de son cou ; sa crête sera fortement injectée de sang, et le feu devra briller dans ses yeux. Disons aussi un mot sur la poule pondeuse.

DE LA POULE PONDEUSE

Il ne suffit pas d'avoir de belles et de bonnes espèces, il faut encore, avec un certain discernement, faire choix des poules qu'on veut garder pour la ponte ; toutes ne sont pas également bonnes. Les signes auxquels on reconnaît les meilleures sont : les oreilles les plus larges et les plus blanches, la tête la plus grosse possible et portée haute, la crête la plus développée et la plus rouge, les barbillons les plus longs ; l'œil sera tendre mais vif, le cou court et gros, les cuisses larges, la poitrine carrée, les jambes courtes et nerveuses. La couleur noire et plombée est l'indice certain d'une chair blanche et fine, la couleur rose est encore à rechercher, mais les jaunâtres et les verdâtres, doivent rigoureusement être éliminés, (les races exotiques exceptées, telles que Cochinchinois et Brahms, qui sont jaunes citron). L'artichaut doit être très-développé, bien pendant et bien emplumé.

Une poule fait des œufs pendant les neuf premières années de sa vie, qui dure de 12 à 15 ans, mais elles doivent être réformées à la fin de la quatrième année de sa ponte, de telle sorte qu'elle aura vécu 9 mois poulette et 4 ans poule, en tout 57 mois. Pour ne pas se tromper, il faut, au mois d'octobre de chaque année, faire avec un petit fer rouge au feu, une aiguille de bœuf ou tout autre chose, une petite raie transversale sur le bec supérieur, ce stigmate est indélébile. Ayant ainsi opéré, dès qu'une poule aura cinq marques au bec, elle sera destinée à faire du bouillon et passera dans le poulailler d'engraissement, en attendant son sacrifice.

Plancher et cloisons économiques

Chaque fois qu'il nous arrive, à vous, à moi ou à d'autres, de visiter nos étables et nos écuries de village, nous y remarquons, en guise de plancher, des perches de toutes dimensions, rangées

comme elles viennent, des poutres et des poutrelles, et distancées de façon à économiser le plus possible sur le bois. Les provisions de fourrages bouchent les vides, et d'ordinaire les toiles d'araignées forment plafond. Nous critiquons la chose nécessairement, attendu que la critique est toujours critique et toujours facile ; nous disons que ces planchers primitifs ont l'inconvénient d'exposer le foin aux exhalaisons malsaines et malpropres des animaux, qu'ils ont en outre, et lui de livrer passage aux graines de pré qui infestent les fumiers. Ces observations sont fondées assurément, et si bien fondées, que des cultivateurs soigneux ont eu l'attention de recouvrir les perches de plaques de gaze, afin de soustraire les fourrages aux émanations fâcheuses et les fumiers aux graines de foin. Il y aurait mieux à faire, sans doute ; des planchers véritables et bien joints rempliraient plus convenablement le but ; mais on objecte avec raison que les choses ainsi faites reviennent à de gros prix, qu'il n'y a plus à songer aux planches de chêne, et que celles de hêtre ne durent guère. Si les conseils ne coûtent rien, en retour la menuiserie coûte fort cher, de façon que chacun se voit obligé de mesurer ses constructions à son aune. Nous savons des gens pleins de bonnes idées, qui ne demanderaient pas mieux que de procéder d'après les règles et principes admis, mais qui ne le peuvent pas. N'avons-nous pas aussi des individus qui reconnaissent parfaitement les avantages du chemin de fer et des voitures doucement suspendues, ce qui ne les empêche pas de voyager à pied, en tombereau ou en charrrette ? La question d'argent est le gros obstacle aux améliorations. C'est pourquoi les plus méritants parmi les inventeurs ou novateurs sont ceux qui nous rendent de grands services à des conditions très-faciles.

A ce titre, nous devons de la reconnaissance à l'inventeur des planchers économiques, à celui qui, le premier, nous a fourni les moyens de réaliser avec des pieux, des bouts de perches, des rondins de bois de corde, de la boue, du foin et de la paille, tous les avantages des planchers de luxe. D'où il est venu cet homme ? On l'ignore ; comment le nomme-t-on ? On l'ignore aussi, et il y a lieu de croire qu'il n'a jamais figuré sur la liste des preneurs de brevets.

Le procédé dont nous allons vous entretenir, nous paraît appelé à un immense succès dans nos campagnes, par cela même qu'il se trouve à la portée de tout le monde ; et aussi parce qu'il est de nature à nous préserver plus d'une fois des incendies. Voici tout simplement en quoi il consiste :—Vous prenez des perches ou des rondins d'un petit diamètre, afin de ne pas surcharger inutilement les poutrelles des étables ; vous les sciez sur une longueur $4\frac{1}{2}$ à 6 pieds au plus, de façon à ce que les deux extrémités portent sur le milieu de deux poutrelles, après la pose. Cela fait, vous préparez un mortier avec de la terre argileuse, de l'eau et du foin haché ; puis vous étendez une couche mince de paille d'avoine sur une table ; vous recouvrez cette couche de paille d'une couche de mortier de 1 pouce d'épaisseur ; vous placez le rondin ou le morceau de perche sur ce mortier et en travers de la paille, et vous roulez de manière à envelopper le bois avec la boue et la paille. Il ne reste plus qu'à disposer et à serrer les rondins l'un contre l'autre sur les poutrelles et à recouvrir le tout de mortier comme s'il s'agissait de préparer une aire de grange. On peut également plafonner le dessous de la même façon.

L'opération est plus facile à exécuter qu'à décrire ; cependant nous aimons à croire que notre description paraîtra suffisamment claire et sera comprise. Voilà de longues années déjà qu'un plancher d'écurie façonné de la sorte a été mis à l'essai dans une maison de notre voisinage, et rien ne bouge. Depuis lors, des essais ont eu lieu sur d'autres points et chacun s'en félicite ; enfin tout dernièrement encore, un de nos amis a planchéié ainsi ses étables, avec une légère modification qui consistait à rouler la paille en cordons avant de s'en servir. Tous les bois sont bons pour la mise en œuvre du procédé ; néanmoins, si l'on tenait à les soumettre à de lourdes charges, ou à y faire circuler des voitures pleines, on devrait, ce nous semble, accorder la préférence aux chêneaux. Pour des charges ordinaires, les bois blancs doublés d'argile et de paille peuvent résister aussi bien, si ce n'est mieux, que de fortes planches en chêne. Que voulez-vous de plus ?

Le grand avantage de ces sortes de planchers n'est pas seule-

ment, nous le répétons, dans l'économie de la construction, il est encore dans les garanties de sûreté qu'ils offrent aux propriétaires et aux fermiers. La plupart du temps, on le sait, les incendies de nos fermes commencent par les écuries et les granges; il suffit qu'une poignée de paille, un brin d'herbe sèche ou une telle d'araignée s'enflamme pour tout compromettre. Or, par le moyen que nous indiquons, les principales causes d'incendie disparaissent et le bois sauvegardé par l'argile ne serait pas attaqué aisément par le feu.

L'application du nouveau système ne s'arrêtera pas aux planchers; vous le verrez s'étendre aux cloisons ou entresol de nos habitations villageoises. Au lieu de laisser des vides entre deux lattes ou de remplir ces vides avec de la terre, on trouvera plus commode, plus simple et plus convenable, ou bien des rapports, d'établir des cloisons en bois mastiqué d'argile. Elles auront sur les anciennes le double avantage de maintenir plus de chaleur en hiver et de ne pas servir de refuge au souris.—P. JEUNEUX.

Préparation des aliments destinés aux animaux

Il est reconnu que, si vous hachez vos fourrages au lieu de les donner entiers, si vous concassez vos graines, vos animaux digèrent mieux et s'assimileront plus complètement leur nourriture.

Nous venons de citer un exemple frappant et irréfutable, mais il y a mieux encore. Si vous humectez vos aliments d'eau chaude, de façon à les ramollir et à les gonfler, si vous en faites une forte masse, bien tassée dans une cuve et qui fermente pendant un ou deux jours, vous aurez une nourriture d'excellente digestion, très-préférable et très-agréable aux animaux. Un peu de sel mêlé à l'eau chaude ne peut qu'ajouter à ces qualités. Vous pourrez introduire dans cette masse des menues pailles, des herbes avérées, des balles de blé, enfin, des matières de nulle valeur par elles-mêmes, la fermentation leur donnera des qualités nutritives.

Les pailles et fourrages secs contiennent d'énormes quantités de pouzzins très-nuisibles aux animaux. Les bons éleveurs font passer ces matières hachées dans un trieur, grand cylindre tournant avec vitesse, et dont l'axe est agité par deux volants. C'est un outil très-précieux et dont l'usage général préviendrait bien des maladies dans nos étables.

Petite Chronique

Joseph Sirois, écr., maire de Ste. Anne de la Pocatière.—Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que notre dévoué maire a été nommé Préfet du comté de Kamouraska. C'est pour la deuxième fois qu'il est appelé à cette honorifique position, qu'il remplit avec avantage pour les cultivateurs. Nous félicitons les maires de nos différentes paroisses, de cet heureux choix. L'énergie de ce brave cultivateur, jointe à sa haute intelligence, nous font trouver en lui un ami de la justice et du bon ordre, toujours prêt à répondre nos maires et nos conseillers dans tout ce qui a rapport aux intérêts du comté de Kamouraska.

Émigration des canadiens des Etats-Unis à Manitoba.—Le *Nouveau Monde* termine ainsi un article qu'il publiait hier sur l'émigration des canadiens des Etats-Unis au Manitoba :

"Il nous fait plaisir de voir que le ministre de l'agriculture, l'hon. M. Letellier de St. Just, a su comprendre l'importance qu'il y a, au point de vue national canadien, d'accueillir le plus favorablement possible tous ceux de nos compatriotes émigrés qui désirent revenir vivre sous le même drapeau que nous, en allant s'établir au Manitoba, vu les avantages particuliers qu'offre cette province aux immigrants. L'honorable ministre fait tous ses efforts, non-seulement pour fournir tous les renseignements désirables, mais même pour réduire autant que possible les frais de voyage des émigrants.

"Les Canadiens qui se proposent d'aller aux Etats-Unis, feraient bien mieux ce nous semble, même au point de vue exclusif de leur intérêt individuel, de se diriger du côté du Manitoba. En voyant leurs compatriotes qui sont déjà établis aux Etats-Unis, quitter ce pays pour aller au Manitoba, ils ont là la meilleure preuve des avantages supérieurs offerts aux émigrants par cette province.

Une bible qui a 323 ans d'existence, appartenant à Wm. G. Sheppard, Inspecteur des Postes de Québec, exposée à l'Exposition de Philadelphie.—Parmi les effets envoyés de Québec à l'Exposition de Philadelphie, se trouve une bible qui a 323 ans d'existence, appartenant à W. G. Sheppard, écr. Sur la page du titre se trouve les mots suivants: "La Bible nouvellement traduite par Sébastian Chaterlion." Elle a été imprimée à Bâle, en Suisse, en 1555, et sous le règne d'Henri II roi de France.

Phénomène extraordinaire.—Une pluie de mouches.—Le docteur Hubert LaRue, professeur à l'Université-Laval, a reçu il y a quelque temps, la lettre suivante de l'hon. juge Elzéar Taschereau :

Rivière du Loup (en bas), 29 mars 1876.

Mon cher Docteur,

Un phénomène assez singulier nous est arrivé ici avec la tempête de nord-est de lundi. Une nuée de mouches est tombée sur la neige sur un espace de quelques arpents. Elles sont par millions marchant sur la neige sans paraître maintenant pouvoir voler. Je t'en envoie quelques échantillons; tu jugeras peut-être à propos de les classer.

A la hâte,

H. E. TASCHEREAU.

Un correspondant écrit à ce sujet, dans l'*Evénement*, ce qui suit :

"Les mouches tombées récemment sous forme de pluie, à la Rivière-du-Loup, sont classées comme suit, par M. Bélanger, curateur des musées d'histoire naturelle de l'Université-Laval.

"ORDRE: Névroptères. Insectes dont les larves vivent sous l'eau.

"FAMILLE: Perlides. Probablement la *Cepnia pygmaea*.

"On la rencontre, fréquemment, à New-York, en février, au dire de Fitch.

"Cette intéressante petite bête ne paraît pas avoir encore été l'objet d'une étude approfondie de la part de nos naturalistes canadiens. Voici son histoire populaire, telle que racontée par un vieil habitant :

"On la voit en plus ou moins grande abondance, tous les ans, vers le milieu ou la fin de mars, sur la neige, dans certains endroits du pays. Les canadiens-français lui donnent le nom de bête à sucre, les anglais de *sugar fly*.

"Plus il y en a, plus il y a espoir de faire une abondante récolte de sucre; son apparition donne le signal pour l'entaille des érables.

"Sur la rive sud de l'île d'Orléans, elle apparaît d'abord, sur les battures de glace au bord de l'eau, et dirige sa marche et son vol vers le nord, contrairement à la sauterelle qui, dans ces parages, se dirige du nord au sud jusqu'à ce qu'elle aille se jeter et se noyer dans le fleuve.

"Après avoir franchi les battures, ces mouches vont s'abattre sur les arbres qui bordent le chemin; puis, de là, se dirigent vers les érablières où on les trouve par milliers, au bout de quelques jours. Pendant ce temps, elles cheminent sur la neige et sur les verglas.

"Elles sont extrêmement friandes de sucre, et s'attachent par centaines aux godilles par lesquelles s'écoule l'eau d'étable; de là la nécessité de couler cette eau avant de l'évaporer.

"Telle est, en peu de mots, l'histoire de cet intéressant petit animal qui éclot dans l'eau glaciale du mois de mars, et chemine l'espace de plusieurs milles sur les glaces, le verglas et sur un lit de huit pieds de neige."

RECETTES

Excellentes chandelles

Pour 10 livres de suif, ajoutez deux livres d'alun que vous aurez eu le soin de dissoudre dans de l'eau: l'alun a la propriété de purifier le suif et de le rendre dur.—*Semaine Agricole.*

Pour détruire les vers blancs

Prenez un $\frac{1}{2}$ once d'huile de vitriol (acide sulfurique) que vous mêlerez à un gallon d'eau de pluie et arrosez avec, sans toucher à la plante.—*Idem.*

Moyen de hâter l'accroissement des arbres

Le procédé consiste à laver et frotter l'écorce des jeunes arbres avec une brosse mouillée de manière qu'il ne reste ni terre ni mousse sur l'écorce de la tige et des branches principales.

Moyen de guérir les arbres malades

Maller, économiste allemand, indique le moyen suivant pour rendre la santé aux arbres malades ou languissants :

Il conseille de dépouiller de leur écorce les parties de l'arbre malades ou gâtées, et de les enduire de thérébenthine, à la chaleur du soleil. Peu de temps après ces parties ainsi enduites, paraissent être couvertes d'une espèce de laque qui empêche l'air d'y pénétrer, et l'arbre prend bientôt une nouvelle vigueur. Par ce moyen, des arbres entièrement dépouillés de leur écorce ont été parfaitement rétablis dans l'espace d'une année.

La gomme et les chancres sont les plus terribles de toutes les maladies qui ruinent les arbres.

Pour les guérir dans ces deux cas, il faut enlever la gomme et les chancres avec un instrument bien tranchant, et sacrifier le bois jusqu'au vif. Vous frotterez ensuite la plaie avec de l'oselle, et vous en ferez pénétrer le suc dans le bois. Cette guérison est radicale, et les mêmes accidents ne se présentent plus.

Lorsqu'un arbre paraît malade, il faut enlever avec soin la mousse qui couvre son écorce, couper les branches mortes ou faibles, et le fumer en mettant au pied du bon fumier, ou un animal mort, tel qu'un chat, ou un lapin, si le hazard fait qu'on en ait un à sa disposition.—*La Semaine Agricole.*

Bibliographies

Comment la Province de Québec s'appauvrit.—Tel est le titre d'une étude politique publiée à Québec par M. R. Pamphile Vallée, rédacteur-en-chef du *Courrier du Canada*, et en vente chez M. Léger Brousseau, libraire, 5 cts.

C'est un exposé de chiffres tels que consignés dans le budget de 1876-77, et qui nous fait apercevoir de la distribution injuste des deniers publics à l'égard de la Province de Québec.

M. Vallée résume cette étude, en donnant le moyen suivant de remédier à ce triste état de choses :

"Entente entre les représentants de la Province de Québec, à Ottawa, pour réviser le budget, de manière que notre Province ait justice."

Il faut de toute nécessité un changement dans la distribution des revenus publics, car sans cela la Province de Québec est appauvrie pour l'enrichissement des autres provinces.

Il faut que nos hommes publics aient à cœur, avant tout, avant le triomphe du parti, la prospérité de la patrie!

Le bien commun de tous, justice pour la Province de Québec, telle doit être la devise du parti vraiment conservateur et national.

Le Foyer domestique.—Tel est le titre d'une publication mensuelle qui vient de paraître à Ottawa. Cette *Revue religieuse, littéraire, historique, artistique, agricole et de tempérance*, ajoutera de nouveaux fleurons à nos bibliothèques canadiennes. Accessible à toutes les bourses, ce nouveau *Foyer domestique* devra trouver sa place dans toutes les familles canadiennes. Il paraîtra tous les mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant deux volumes de près de 400 pages chaque. Il contiendra un morceau de musique chaque mois. Le *Foyer domestique* ne s'occupe point de politique, mais il publie un résumé des nouvelles politiques et autres les plus intéressantes, et un bulletin des nouvelles religieuses locales et étrangères afin de rendre plus complète cette publication. Le prix d'abonnement est de \$1 par volume, soit \$2 par an. Ceux qui désirent s'abonner, devront s'adresser à M. Charles Desjardins, Trésorier du *Foyer Domestique*, à Ottawa. On peut aussi s'adresser à tous les Maîtres de Poste qui consentent à devenir agent du *Foyer domestique*.

Les collaborateurs de cette publication sont au nombre de 50, et comprennent nos principaux littérateurs canadiens. Nul doute qu'avec une collaboration aussi prometteuse, le *Foyer domestique* devra compter sur une longue liste d'abonnés.

DEMANDE D'EMPLOI COMME FERMIER

UN FERMIER, ayant toutes les capacités nécessaires pour prendre soin d'une ferme améliorée ou ferme-modèle désirerait se placer comme fermier. Il peut offrir des certificats de bonne conduite et de capacités comme fermier. S'adresser au Bureau de la *Gazette des Campagnes* ou à M. J. B. Soumande, Côté à St. Roch de Québec (*Poste restante*).

\$2,100 A EMPRUNTER

ON demande \$1,200 à emprunter, payables par terme. Première hypothèque donnée sur une magnifique ferme valant plus de \$1,500, située à Coaticook. S'adresser, poste restante, à J. B. Soumande Côté, à St. Roch de Québec.

MUSIQUE NOUVELLE !

MUSIQUE VOCALE :

Ferme tes beaux yeux.....	Pavots	50 centins
Transports joyeux.....	Lambert.....	85
Les deux mères.....	Boissière.....	25
Histoire d'oiseau.....	".....	25
La chasse aux papillons.....	".....	25
Noble coursier.....	Henrion.....	85
Mademoiselle.....	Boissière.....	25
Pauvre rose.....	M. A. D.....	25
Amour et prière.....	Lachman.....	25
Les lorgnettes magiques.....	Gariboldi.....	50
Le dernier de l'orpheline.....	Boissière.....	25
La sauvette et la prison.....	".....	25
Les trois gâteaux.....	".....	25
L'Alsace pleure: elle prie, elle attend!.....	Ben. Tayoux.....	40
A Saint-Blaise.....	Pessard.....	30
Chanson de Jean Prouvaire.....	Holmès.....	50
Amour et caprice.....	Bovéry.....	25
Chanson d'été.....	Rupès.....	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Souviens-toi.....	Spindler.....	40
Dreaming on the lake.....	Lott.....	80
Nuit et jour, valse.....	Lamothe.....	80
La jolie hongroise, valse.....	Fischer.....	60
Colombine, Polka.....	Desaux.....	50
Andalusia, valse.....	Pénavaire.....	75
Les gondoles.....	Delorme.....	50
Heures heureuses.....	".....	50
Chant du Lazzarone.....	Kowalski.....	70
Paysano.....	Narmontel.....	75
Bergère.....	Kowalski.....	60
Rose des Alpes.....	Spindler.....	40
Bouquet de violettes.....	".....	46
Feuilles d'automne, valse.....	Dayids.....	70
Nuit d'Asie.....	Marmontel.....	75
Pauvre fleur.....	Spindler.....	40
Feuilles d'automne.....	Kowalski.....	60
Méditation.....	".....	6c
Sur l'Adriatique.....	".....	60

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11 1/2 rue St. Jean, QUEBEC.

☞ Nous remplacerons d'ici à quelque temps les numéros manquants de la *Gazette des Campagnes* en publiant de temps à autre 16 pages au lieu de huit pages.

☞ Nous expédierons la semaine prochaine la suite du *Fenilleton: Le val d'Auberche*.

☞ Ceux qui ont besoin de graines de jardins feront bien de s'adresser à notre établissement, et de faire leur commande immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans leur réception.